

REPUBLIQUE DU TCHAD  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRIMATURE  
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU  
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION  
REGION DU LAC  
DEPARTEMENT DE MAMDI  
SOUS-PREFECTURE DE BOL

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

## PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU CANTON NGARANGOU

Période 2016 à 2019



Élaboré par la population du canton Ngarangou

Avec l'appui financier et technique du PADL/GRN

Et l'accompagnement de SOS SAHEL INTERNATIONAL TCHAD

**Mois et année de finalisation du PDL (septembre 2015)**

## Table de matières

<b>Liste de SCHEMAS</b> .....	<b>iii</b>
<b>Liste des Abréviations</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>I. Généralités sur le canton</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1. Milieu physique</b> .....	<b>5</b>
1.1.1. Localisation géographique.....	5
1.1.2. Caractéristiques physiques.....	6
1.1.2.1. Relief .....	6
1.1.2.2. Climat .....	7
1.1.2.3. Hydrographie .....	7
1.1.3. Les ressources naturelles.....	7
1.1.3.1. Sols.....	7
1.1.3.2. Végétation et Flore.....	8
1.1.3.3. Faune .....	8
<b>1.2 Milieu humain</b> .....	<b>9</b>
1.2.1. Historique du canton.....	9
1.2.2. Caractéristiques démographiques .....	11
1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle .....	12
1.2.4. Organisations modernes.....	13
1.2.5. Les intervenants .....	14
1.2.6. Les infrastructures.....	15
<b>1.3. Activités économiques</b> .....	<b>19</b>
1.3.1. Agriculture .....	19
1.3.2. Élevage .....	20
1.3.3. Pêche .....	21
1.3.4 Commerce.....	21
1.3.5 Artisanat .....	21
<b>II. Diagnostic participatif du canton et options de développement par domaine</b> .....	<b>22</b>
<b>2.1. Agriculture, Elevage, pêche</b> .....	<b>22</b>
2.1.1 Résultats du diagnostic .....	22
2.1.2 Les axes prioritaires de développement .....	25

<b>2.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme</b> .....	<b>27</b>
2.2.1 Résultats du diagnostic .....	27
2.2.2 Les axes prioritaires de développement .....	29
<b>2.3. Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)</b> 31	
2.3.1 Résultats du diagnostic .....	31
2.3.2 Les axes prioritaires de développement .....	32
<b>2.4. Santé-Eau potable-Assainissement</b> .....	<b>34</b>
2.4.1 Résultats du diagnostic .....	34
2.4.2 Les axes prioritaires de développement .....	36
<b>2.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport</b> .....	<b>39</b>
2.5.1. Résultats du diagnostic.....	39
2.5.2. Les axes prioritaires de développement .....	41
<b>2.6. Affaires sociales-Genre</b> .....	<b>43</b>
2.6.1. Résultats du diagnostic.....	43
2.6.2. Les axes prioritaires de développement .....	44
<b>2.7. Gouvernance-Sécurité-Paix (y compris gouvernance au sein des organisations)</b> .46	
2.7.1. Résultats du diagnostic.....	46
2.7.2. Les axes prioritaires de développement .....	47
<b>IV. Projets de développement sur la durée du plan</b> .....	<b>52</b>
<b>4.1. Agriculture, Elevage, pêche</b> .....	<b>52</b>
<b>4.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme</b> .....	<b>54</b>
<b>4.3. Economie</b> .....	<b>56</b>
<b>4.4. SANTE-Eau potable-Assainissement</b> .....	<b>57</b>
<b>4.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport</b> .....	<b>58</b>
<b>4.6. Affaires sociales-Genre</b> .....	<b>60</b>
<b>4.7. Gouvernance-Paix -Sécurité</b> .....	<b>61</b>
<b>V. Mécanisme de la mise en œuvre, de pilotage et de suivi du programme d'actions</b> .....	<b>63</b>
<b>5.1 Mécanisme de la mise en œuvre des actions</b> .....	<b>63</b>
<b>5.2 Stratégie de pilotage et de suivi du programme</b> .....	<b>63</b>
<b>5.3 Planning annuel de travail</b> .....	<b>67</b>
<b>5.3 Planning annuel de travail/ 2016</b> .....	<b>67</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>73</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>75</b>

## LISTE DE SCHEMAS

Schéma de zonage .....	5
Schéma des ressources naturelles .....	8
Schéma des infrastructures .....	18

## LISTE DES ABREVIATIONS

ADC	Association de Développement du Canton
ALV	Animateur Local Volontaire
APE	Association des Parents d'Élèves
ARV	Anti-Rétro-Viraux
CCD	Comité Cantonal de Développement
CDA	Comité Départemental d'Action
CIVD	Comité Inter Villageois de Développement
COSAN	Comité de Centre de Santé
CS	Centre de Santé
CT	Commission Thématique
DP	Diagnostic Participatif
FED	Fonds Européen de Développement
FIT	Front Inter Tropical
FONAJ	Fonds National d'Appui à la Jeunesse
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
IDE	Infirmier Diplômé d'État
IMC	International Medical Corps
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
OSC	Organisation de la Société Civile
PADL-GRN	Programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion de Ressources Naturelles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDL	Plan de Développement Local
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PMH	Pompe à Motricité Humaine
SODELAC	Société de Développement du Lac
ST	Services Techniques
UE	Union Européenne
UMOCIR	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé

UNICEF      Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VIH/SIDA      Virus d'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience

## INTRODUCTION

### Contexte général d'élaboration du PDL

Durant plusieurs décennies, les diverses interventions de l'Etat tchadien et ses partenaires techniques et financiers au profit des communautés rurales ont donné des résultats mitigés. Ceux-ci ont toujours opéré sans la prise en compte des vrais problèmes que vivent les populations et la non prise en compte de leurs préoccupations. En effet, les actions sont généralement réalisées selon une approche thématique et descendante, planifiées par les responsables des projets et des services déconcentrés de l'Etat sans l'implication de la population cible.

Au sortir de la conférence nationale souveraine de janvier 1993, l'État Tchadien a décidé de la décentralisation du pays à travers la constitution de 1996. Le processus de décentralisation est matérialisé par la création d'un ministère chargé de la décentralisation et le redécoupage des entités administratives en régions, départements, sous-préfectures et communes / cantons. A cet effet, en attendant l'achèvement du processus de la décentralisation qui doit aboutir à la mise en place des collectivités territoriales décentralisées, le Programme d'Appuis au Développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles (PADL-GRN), un programme mis en place par le gouvernement en partenariat avec l'Union Européenne par l'entremise du 10<sup>ème</sup> FED, est fortement lié à la décentralisation et a pour finalité de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population de manière générale et à la réduction de la pauvreté des couches rurales. Il appuie les populations rurales des différents cantons à élaborer leur Plan de Développement Locaux (PDL), document de négociation avec des éventuels partenaires au développement.

Le Canton Ngarangou dans la région du Lac Tchad fait partie des cantons appuyés par le PADL-GRN. Ce canton, fait partie des 11 que compte le département de Mamdi dans la région du Lac. En effet, le canton regorge des potentialités sous diverses formes, plus particulièrement en ressources naturelles (ouadis) et humaine (jeunesse de sa population : 74.19% : enquête de terrain). Plusieurs programmes, projets et services techniques de l'Etat ont réalisés des actions et poursuivent encore leur intervention dans le canton. Il s'agit entre autres : de la production de plants pour le reboisement ; la lutte contre les épizooties et des intoxications alimentaires dues à l'emploi abusif des produits phytosanitaires; la fixation des dunes pour lutter contre l'ensablement des ouadis ; la réalisation des forages d'eau ; la construction des parcs de vaccination, l'aménagement des ouadis et polders, etc...

Toutes ces actions réalisées n'ont pas contribué à une amélioration des conditions de vie de cette population. La population fait face aux problèmes de famines quasi récurrentes et l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable) . Ce qui les obligent à s'enfermer dans une logique de survie et, ne parviennent pas à réfléchir réellement sur les problèmes qu'elles rencontrent et d'en trouver des solutions appropriées.

La politique de décentralisation en cours, prônée par le Gouvernement par la mise en place des collectivités territoriales et qui devrait offrir des opportunités aux populations, n'est pas effective dans son ensemble. Le gouvernement n'a pas totalement délimité le

ressort territorial des collectivités et les niveaux de planification sont encore restés au niveau national et sectoriel.

Parmi les prérogatives qui seront transférées aux collectivités locales figure la planification, ce qui explique l'élaboration de documents de planification pour une meilleure prise en charge des problèmes des citoyens. Le plan de développement local qui est un instrument de négociation financière pose la problématique du développement et définit les axes stratégiques d'intervention en termes d'accès aux services sociaux de base, les secteurs productifs, la gestion des ressources naturelles, la structuration et l'organisation des populations, etc.

Le canton Ngarangou n'est pas resté en marge et s'est aussi inscrit dans cette dynamique de changement en termes de développement. L'action qui est mise en œuvre par SOS SAHEL vise à accompagner la population du canton à la structuration et à la planification de son développement. L'appui technique et financier est assuré par le PADL-GRN.

### **LE PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET A LA GESTION DE RESSOURCES NATURELLES (PADL-GRN) :**

Le PADL-GRN est un programme mis en place dans le cadre de la coopération entre l'État Tchadien (par le biais du Ministère du plan et de la coopération Internationale : MPC) et l'Union Européenne (Financement 10<sup>ème</sup> FED). Il s'agit d'un programme de coopération décentralisée et de développement local basés sur des programmations plus élaborées qui interviendront quand la décentralisation sera effective au Tchad.

Le PADL-GRN contribue au développement durable des zones rurales et appuie le secteur de la culture et de l'art en milieu urbain, en accordant une place prépondérante aux bénéficiaires avec de niveaux de décisions dictées par le principe de subsidiarité. Dans sa réalisation, les processus et les réalisations physiques reçoivent une attention égale, dans le souci de promouvoir très fortement des thèmes transversaux tels que la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et le genre, et de faire progresser la méthodologie d'intervention dans un contexte non décentralisé où la déconcentration est peu ressentie..

La population du Tchad est à plus de 80%<sup>1</sup> rurale, et l'État rencontre d'importantes difficultés pour lui fournir les services publics de base qu'elle mérite et d'appuyer son développement. Le présent programme vise, dans sa première composante de développement local en zone rurale, à répondre aux attentes essentielles des populations, aussi bien en termes d'infrastructures rurales, sociales ou productives, que pour la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, qui fournissent l'essentiel de leurs revenus, et assurent leur survie en cas de crise, notamment alimentaire.

Les populations rurales du Tchad sont particulièrement peu structurées et mal organisées et cela est aggravé par de mauvaises pratiques de gouvernance qui handicapent et freinent leur développement. C'est pourquoi, ce programme accorde

---

<sup>1</sup> Recensement de la population 2009 !!!!!

une place primordiale à l'accompagnement structurant des initiatives et à l'adoption de pratiques de bonne gouvernance locale. Il est également conçu pour s'adapter à des réalités locales très diversifiées à tous les points de vue (écologique, économique, social, , etc.) afin que les populations elles-mêmes se prennent en charge pour son développement..

### **Objectifs du plan de développement local :**

L'objectif principal visé à travers l'élaboration du PDL est de doter le canton Ngarangou d'un document de négociation des financements conformément aux principes de la décentralisation et de la bonne gouvernance.

Son but est de définir une vision du développement cantonal à court et moyen terme sur la base d'un bilan diagnostic et des propositions de solutions et d'actions qui sont programmées de manière participative.

Les préoccupations auxquelles répond le PDL sont :

- La planification du développement économique, social et culturel à l'échelle cantonale ;
- La structuration et l'aménagement de l'espace cantonal pour la recherche d'un meilleur équilibre ;
- La croissance durable de l'économie locale et la réduction de la pauvreté ;
- La protection de l'Environnement ;
- L'égalité des chances entre les sexes ;
- La contribution au processus de décentralisation.

Les résultats attendus du PDL sont entre autres :

- Une planification et la formulation des projets de développement ;
- Une meilleure adaptation des programmes des investissements de l'État et des bailleurs de fonds aux réalités locales et aux aspirations des communautés de base ;
- La mise au point d'instruments et d'outils aptes à aider les responsables des Associations de développement cantonal (ADC) du canton Ngarangou dans la prise des décisions ;
- Le renforcement du cadre de coordination et de concertation entre les différents acteurs du développement local.

Après les considérations méthodologiques, le présent document est divisé en deux grandes parties : une première partie qui fait le bilan des diagnostics et une seconde partie qui fait ressortir la planification proprement dite.

### **Méthodologie d'élaboration du PDL**

Le plan de développement cantonal a été élaboré selon une approche participative en plusieurs étapes allant de la prise de contact avec les autorités administratives et cantonales, à la validation du document en passant par les ateliers cantonaux de

sensibilisation, de la mise en place des structures dont les rôles et l'appropriation du document et sa mise en œuvre, de diagnostic participatif, de formulation des idées de projets et de priorisation des projets. Les communautés villageoises avec leur Association de Développement Cantonal ont pris part très activement dans ce processus participatif. Les différents acteurs du développement cantonal dont les services techniques déconcentrés de l'État, les ONGs, les autres projets de développement intervenant ont été étroitement associés à ce processus.

Sur le plan de la démarche méthodologique, cinquante cinq (55) villages du canton ont été regroupés en 5 groupes de villages sur la base des critères permettant de construire des zones homogènes. Le choix de ces zones homogènes a été axé sur les critères pertinents tels que le voisinage des villages, les liens de parenté, la qualité des relations entretenues, l'histoire commune des communautés, l'accès et l'exploitation d'une ressource commune : source d'eau, école, zone de pâturage, marché etc. Cette démarche méthodologique qui a été adoptée pour l'élaboration du PDL est articulée autour des étapes suivantes :

- La prise de contact avec les autorités administratives et cantonales ;
- Les ateliers d'information et sensibilisation ;
- La mise en place des organes d'appui ;
- La collecte des données de base et l'étude du milieu ;
- Le diagnostic participatif ;
- La synthèse des diagnostics villageois et grappes-villageois ;
- L'établissement des priorités techniques entre les villages. Les outils d'aide à la décision tels que les ratios de population, le choix de secteur prioritaire, sont utilisés pour aider à la sélection des actions de développement retenues au niveau cantonal ;

#### **La catégorisation des projets prioritaires retenus :**

Les idées des projets sont d'abord réparties en sept domaines principaux de développement : Environnement et Gestion de Ressources Naturelles, Agriculture/Élevage/Pêche, Économie, Santé, Éducation, Affaires Sociales & Genre, Jeunesse/Culture/Sport et la gouvernance-paix –sécurité qui reste un domaine transversal.

- Ensuite, à l'intérieur de chaque domaine, ils sont classés par ordre de priorité ;
- La monétarisation du PDL : Les coûts indicatifs des principaux projets sont utilisés pour quantifier monétairement le PDL et aborder la question des contreparties financières et en nature des populations bénéficiaires.

#### **L'élaboration du PDL multisectoriel :**

On peut trouver dans ce document :

- Les actions pouvant être menées avec des partenaires au développement notamment des bailleurs des fonds, des ONGs de proximité
- Les actions dont la mise en œuvre repose sur des interventions de l'État ou des services techniques.
- Les actions inter-villageoises.

La mise en œuvre des actions envisagées implique de la part de l'ADC des démarches de recherche de financement auprès des potentiels bailleurs.

Toutes ces étapes ont été accompagnées par 3 animateurs, 1 chef de projet et un secrétaire appuyés par la Direction exécutive de l'ONG d'une part et les services techniques de l'Etat, les membres du CDA, les membres des commissions thématiques, les comités du suivi, les animateurs locaux volontaires, les CDC d'autre part.

C'est sur la base de cette démarche que les résultats de la planification ont été approuvés par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus.

## **I. GENERALITES SUR LE CANTON**

### **1.1. MILIEU PHYSIQUE**

#### **1.1.1. Localisation géographique**

#### **2.1. Présentation du canton Ngarangou**

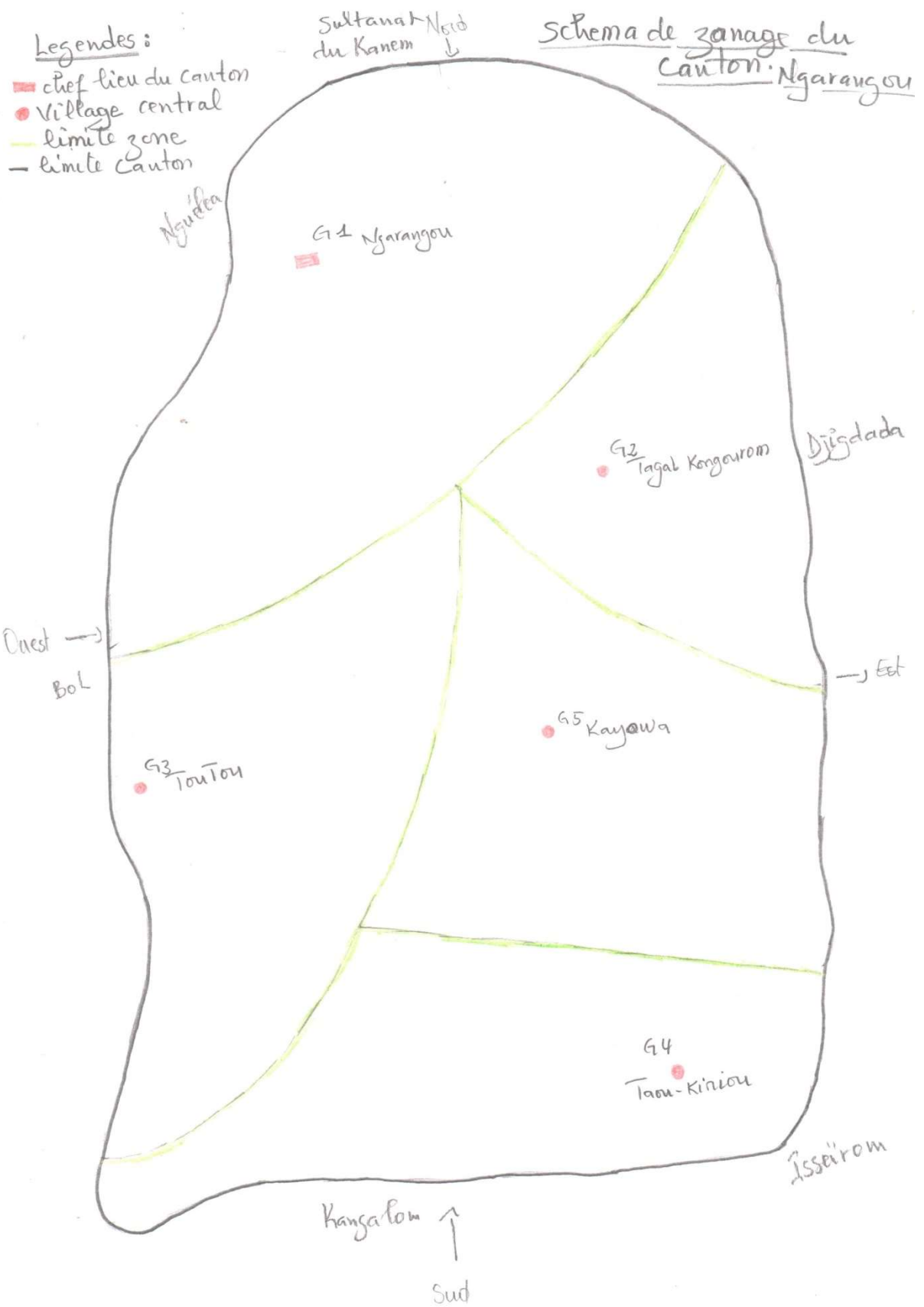
Le canton Ngarangou est situé à environ 30 km à l'est de Bol, chef-lieu de la sous-préfecture, du département et de la région du Lac.

Il est limité :

- Au sud par les cantons Isseïrom et Kangallom ;
- Au nord par le sultanat du Kanem ;
- A l'est par le canton Djigdada ;
- Et à l'ouest les cantons Bol et Guéléa.

Au plan administratif ; le canton Ngarangou dépend de la sous-préfecture rurale de Bol.

Au plan coutumier, le canton Ngarangou est dirigé par un chef de canton appelé localement « Maï ».



### 1.1.2. Caractéristiques physiques

#### 1.1.2.1. Relief

Le relief du canton est caractérisé par la présence des dunes de sable et des zones de dépression qui conduisent à la formation des ouadis. Les dunes sont généralement

orientées du nord-est au sud-ouest et en perpétuel mouvement provoqué par les vents dominants.

### **1.1.2.2. Climat**

Le climat du canton Ngarangou est du type sahélo saharien avec une longue saison sèche allant au delà de 7 mois et un couvert végétal marqué par la steppe arbustive

La cadence cyclique des saisons se justifie par la dynamique du front intertropical qui matérialise la distinction entre les masses d'air tropical sec au Nord et l'air humide au sud, facteur déclencheur des pluies.

On peut retenir que le climat subdésertique du canton ne bénéficie que de deux ou trois mois de saisons de pluies.

Les données pluviométriques recueillies par le secteur de la SODELAC en 2015 pour le canton Ngarangou se présentent comme suit ;

**TABLEAU : données pluviométriques du canton Ngarangou pour l'année 2015**

Période	Quantité (mm)	Nombre (jours)
Avril	0	0
Mai	0	0
Juin	0	0
Juillet	55,8	5
Août	151	9
Septembre	78	4
Octobre	0	0
<b>total</b>	<b>284,8</b>	<b>18</b>

**Source ; SODELAC 2015**

### **1.1.2.3. Hydrographie**

Les eaux du Lac Tchad constituent le réseau hydrographique le plus important du canton. A cela s'ajoute l'existence des eaux souterraines. La profondeur de la nappe phréatique varie selon la période de crue ou de décrue, nous enregistrons donc à différents endroits des profondeurs variables. Il ya des périodes où les eaux peuvent totalement se retirer.

### **1.1.3. Les ressources naturelles**

#### **1.1.3.1. Sols**

Le sol du canton Ngarangou est du type argilo-sablo-limoneux et sablo-limoneux. Cependant l'on note par endroit la présence de sol dont la nature produit de natron et restent inculte à la production végétale.

Les sols argilo-sablo-limoneux se rencontrent dans les ouadis et/ou polders et sont favorables aux cultures de maïs, du blé, d'haricot, de maraichage, etc.

Les sols limono-sableux se retrouvent sur les dunes de sables et favorables à la culture du pénicilaire, du sorgho, et de niébé.

Ces sols sont aujourd'hui confrontés à plusieurs menaces qui concourent à leur dégradation. Il y a les phénomènes naturels et humains :

- **Le phénomène naturel** : l'avancée du désert causée par le réchauffement climatique, la mauvaise répartition pluviométrique etc. Les sols deviennent donc de plus en plus pauvres, les ouadis et/ou polders diminuent de leurs superficies du fait de l'ensablement.
- **Les phénomènes humains** : la coupe abusive du bois de chauffe et de bois d'œuvre, la surexploitation agricole (manque de fertilisant organique) qui fait perdre la fertilité du sol, le surpâturage, le feu de brousse, l'utilisation des produits phytosanitaires inadaptés etc. Mis à part l'existence des services forestiers et les textes légaux et réglementaires portant sur la protection de l'environnement, il n'existe pas des méthodes traditionnelles pour la lutte contre ces phénomènes.

### **1.1.3.2. Végétation et Flore**

La végétation du canton Ngarangou est caractérisée par une steppe qui est une formation végétale des zones semi-arides.

Le couvert végétal du canton Ngarangou est composé des espèces suivantes qui sont entre autres :

Le *Leptadonia pyrotechnica*, *Accacia Nilotica*, *Salvadora persica*, *zizyphus mauritiana*, *zizyphus africana*, *Balanites egyptiaca*, *Accacia albida*, *Accacia senegal*, *Commiphora africana*, *Accacia radiana*, *Tafeyna tebeca*, *Azadirachta indica*, *Phoenix dactylifera* etc.

Les formations herbacées sont constituées principalement des graminées annuelles telles que : *Aristida PS*, *Cenchrus biflorus*, etc.... Cette végétation herbacée joue un rôle important dans l'alimentation du bétail.

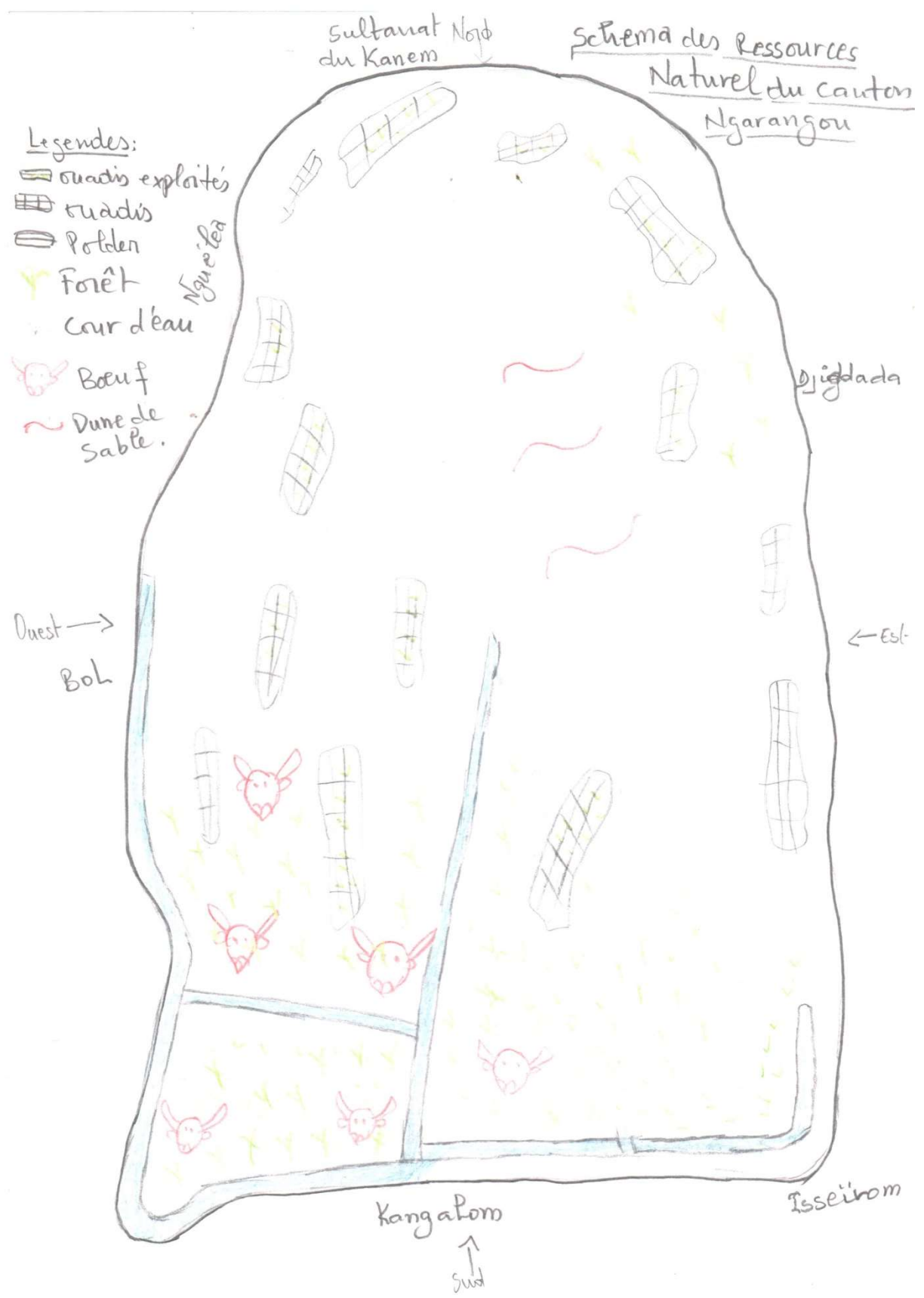
### **1.1.3.3. Faune**

La faune du canton Ngarangou est pauvre car les conditions climatiques n'y sont pas favorables pour le développement des certaines espèces animales. On peut toutefois rencontrer quelques espèces comme :

La gazelle, le chacal, le chat sauvage, le lapin, l'écureuil, la pintade, le singe, le renard, etc. on peut rencontrer également par endroit l'hyène.

Certaines espèces comme l'hyène et le chacal sont en voie de disparition, Les causes de ces disparitions sont entre autres le manque d'abri, le feu de brousse, le braconnage, etc.

Face à ces phénomènes, aucune mesure n'est prise au niveau local pour sauver le patrimoine faunique du canton. Toutefois, il y a les services forestiers de l'Etat et les textes légaux et réglementaires pour la protection de l'environnement et des espèces animales.



**1.2 MILIEU HUMAIN**

**1.2.1. Historique du canton**

La descendance de l'ethnie Kouri fut venue en provenance de Yémen et s'installa à LAR, une localité située au Nord de Liwa dans la sous-préfecture de Liwa.

Elle migra vers Sola, un village qui se trouve à 05 km à l'ouest d'Isseirom, chef lieu du canton. Le grand père s'appela KOULOUMI et eut mis au monde cinq (05) enfants :

- 1- KOURA KOULOUMI ;
- 2- KALLI KOULOUMI ;
- 3- MEDI KOULOUMI ;
- 4- YAKOUDI KOULOUMI ;
- 5- NGADJI KOULOUMI.

Le frère MEDI Kouloumi effectua un voyage au Nigeria et mit des années sans retourner chez ses frères. Les frères KALLI Kouloumi, YAKOUDI Kouloumi et NGADJI KOULOUMI eurent proposé à leur grand frère le partage des biens de MEDI, qui pour eux, est allé rester pour toujours. Le grand frère s'est opposé diamétralement à leur proposition. Ils eurent pris les biens par la force et allèrent s'installer à MATINI, une localité qui se trouve à une quinzaine de kilomètre vers le Sud d'Isseirom, dans le canton d'Isseirom. Quand le frère MEDI Kouloumi rentra chez ses frères et trouva son frère aîné et leur benjamin et interrogea son frère aîné. Frère, où sont mes biens ? Le frère aîné dit à son frère MEDI, d'attendre la fin de son accueil et tu sauras où se trouvent tes biens. D'abord, il l'expliqua que tes frères KALLI, YAKOUDI et NGADJI eurent hérité tes biens par la force et s'installèrent à MATINI. Puis, KOURA et MEDI poursuivirent leurs frères ennemis qui se trouvèrent à MATINI à côté de Latri dans l'actuel canton d'Isseirom. Ils arrivèrent à la localité où se trouvèrent les frères ennemis. Ces derniers se mirent à les attaquer. Ainsi, la guerre des frères se déclencha. A la fin de la guerre les frères ennemis eurent perdu des biens et territoire. A chaque attaque, ils perdirent des biens et territoire. Enfin les colons intervinrent pour stopper la guerre entre les frères. Ils se déplacèrent vers une dernière localité qui s'appela MASSA dans l'actuel canton KOULOUDIA.

Après avoir vécu, les événements précédents par les cinq frères, le frère KOURA et MEDI s'installèrent à WAIROM dans l'actuel canton d'Isseirom.

Koura Kouloumi mit au monde cinq enfants, parmi lesquels un s'appela MEDI Wolli, l'homonyme à son oncle MEDI. MEDI Kourami mit à son tour quatre enfants au monde :

- Kalli Medimi
  - Malloum Medimi
  - Marah Koura Medimi
  - Marah Wolli Medimi
- 1- Kalli Medimi mit au monde Mboulou Kolé Kallimi
  - 2- Malloum Medimi mit au monde :
    - Daguil Malloumi à son tour mit au monde Choua Daguilmi, qui fut le père Matti Koulouma Chouami et Tahir Chouami ;
    - Tahir Chouami fut le père de Abba Tahir, qui à son tour mit au monde Adam Abbaye et Tchari Abbaye ;
    - Adam Abbaye mit au monde Maina Choua Adam Abbaye

De ce point précédent, nous soulignons que les Kouris Dagouila de Ngarangou, de Dolé et ceux de Toui sont tous issus de Choua Daguilmi

- 3- Le canton Ngarangou a été créé le 17/03/1922.
- 4- Il a été suspendu le 10/09/1939

## 5- Succession au trône de la dynastie de Ngarangou

- Abba Tahir ;
- Tchari Abbaye, ce dernier mit au monde Adam Tcharimi, Idriss Tcharimi, Hassane Tcharimi, Mahamat Ali tcharimi, Alhadji Adam Ngolo Tcharimi, Saleh Tcharimi, Moussa Tcharimi , Mahamat Tcharimi.
- Adam Tcharimi 02 septembre 1967 décret N°147
- Idriss Adam Tcharimi 19 novembre 1992

### 1.2.2. Caractéristiques démographiques

Le peuplement de la région du Lac et partant du canton Ngarangou, s'est fait selon un long processus assez mal maîtrisé. Les Sao seraient les premiers occupants du Kanem géographique. Les Boudouma seraient leurs descendants. Ces derniers sont des éleveurs qui vivent dans les Iles du Lac Tchad. Beaucoup d'entre eux sont devenus des pêcheurs. Selon les documents consultés, les Kanembou originaires du Yémen les auraient rejoints plus tard. Ces derniers sont des agro-éleveurs. Les Kouri seraient issus d'un métissage entre les Kanembou et les Boudouma.

L'empire du Kanem a été fondé entre le 10<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> siècle. Il a connu son apogée au 13<sup>e</sup> siècle. Au début du 11<sup>e</sup> siècle, les premiers souverains Kanembou de cet empire se sont convertis en Islam qui est devenu la religion dominante du Kanem au 13<sup>e</sup> siècle. L'arrivée des tribus arabes sur les bords du Lac Tchad vers le 16<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> a contribué à renforcer la position de l'islam dans cette région. Alors que les Boudouma se sont convertis à l'islam plus tard.

Il ressort des données de 1964, 1989 et 2009, que les variations respectives portant sur la densité de la population dans le canton sont de l'ordre de 5 habitants/km<sup>2</sup>, 9 habitants/km<sup>2</sup> et 20 habitants/km<sup>2</sup>.

A la lecture interprétative de ces résultats respectifs, on note une densification sensible de la population du canton en fonction de l'accroissement démographique à la suite des opérations de mise en valeur agricole par l'intervention de la SODELAC. Mais si l'on considère uniquement les espaces utiles du canton, la densité pourra s'élever à des valeurs plus élevées.

Le canton se caractérise par la prédominance de population rurale qui représente environ 99%. Cette population pratique l'agriculture contre une proportion faible de la population urbaine (environ 1%). La ruralité caractérise même la population habitant le chef lieu du canton auquel on peut attribuer le statut de centre urbain. C'est que le mode de vie reste encore marqué par une ruralité profonde.

Les principaux groupes ethniques constituent la population du canton sont : les Kanembou, les Boudouma, les Kouri et les autres.

En l'absence des statistiques récentes, il n'est pas possible de connaître avec précision le poids démographique de chaque groupe ethnique. On se contentera de rappeler les résultats du recensement de 1964 qui met en évidence l'importance de Kanembou.

En termes de répartition par sexe, la parité homme/femme est légèrement en faveur des hommes. Selon les données du RGPH2, les femmes représentent 49.6% de la population totale du canton.

En ce qui concerne la fécondité, l'enquête démographique et de santé de 2004 définit l'indice synthétique de fécondité à 6.3 enfants en moyenne par femmes et un taux brut de mortalité de 45 pour mille.

La fécondité globale est exprimée par le taux global de fécondité générale qui mesure la fréquence des naissances vivantes dans la population féminine d'âge fécond (12 à 49 ans). Ce taux dépend de la loi de fécondité et de la répartition par âge de la population féminine d'âge fécond. Il est obtenu en rapportant les naissances survenues au cours des 12 derniers mois précédent le recensement. Au niveau de la région, ce taux est de 146.8 pour mille. Dans le canton, on ne serait pas loin de ce taux.

### **1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle**

Politiquement le canton est dirigé par un chef de canton appelé *MAI*, assisté d'un adjoint appelé *YERIMA* ce dernier est issu de la famille cantonale. Un appui est donné par quelques notables qui siègent au palais. Le chef est chargé de prévenir et régler les conflits, maintenir l'unité et la fraternité entre les populations de son canton et des cantons voisins. Dans son administration il existe un service chargé de la collecte des recettes relatives aux taxes civiques dont une partie est reversée au trésor public.

Le chef de canton représente une autorité morale dans sa circonscription. Les jugements se passent au palais en présence des notables et des gouiérs. Ces derniers sont sous la responsabilité du chef de canton ou de *YERIMA*. Les gouiérs sont des soldats qui se déplacent à dos de cheval et chargés de faire exécuter les décisions prises au palais cantonal.

Sur le plan de l'administration du territoire, le chef de canton est représenté dans les grands centres par des personnes appelées *Wokil* chargées de jouer les mêmes rôles que le chef de canton dans leurs zones d'exercice. Il faut préciser que ces *Wokil* sont majoritairement issus de la famille cantonale. Ils ont sous leurs responsabilités un certain nombre des villages auxquels ils peuvent gérer certaines affaires administratives et en rendre compte au chef de canton ou *Mai*. Le canton est organisé en villages où le même type d'organisation se retrouve : les chefs de villages sont appelés *MARA* qui travaillent en collaboration avec les *Wokil* et avec l'appui ses notables. Ils sont nommés par le chef de canton à travers une décision cantonale. Il existe des personnes qui gèrent la terre dans chaque village : ceux-là sont appelés *MARA Katié*.

L'organisation judiciaire du canton Ngarangou se présente de la manière suivante : au niveau du village, le jugement est rendu par le chef de village ou *MARA*. Les *Wokil* eux, sont compétents pour connaître de litiges relevant de leurs zones de responsabilités ou ceux qui sont présentés devant eux en appel des jugements rendus par les chefs de village. Quant au chef de canton, il est compétent pour connaître des litiges en appel des jugements rendu par les *Wokil* ou toute autre affaire de haute importance. Il faut ajouter que dans la plus part des litiges, c'est le règlement à l'amiable qui est privilégié. Dans la majeure partie de la gestion des conflits, le Coran est utilisé comme support à la prise de décisions. Dans le cas où il y a contestation de la décision rendue, l'affaire est renvoyée devant les juridictions compétentes du pays.

Sur le plan culturel le canton dispose d'une organisation de la jeunesse dirigée par un chef de jeune appelé *SALIKI*. Ce dernier est assisté d'une femme appelée *GOUMSOU*

dont le rôle est d'organiser de la junte féminine. Les deux sont nommés par le chef de canton en suivant plusieurs critères notamment la sagesse, la capacité de mobilisation, la notoriété, une bonne connaissance de la culture du canton entre autres. Cette organisation de la jeunesse est souvent sollicitée pour agrémenter les mariages, diverses fêtes, et autres manifestations culturelles dans le canton et ailleurs.

La majeure partie de la population de ce canton est de confession musulmane. Toute fois, il faut signaler la présence des personnes d'autres religions qui séjournent dans le canton. En ce qui concerne les cérémonies religieuses, elles s'effectuent sous la responsabilité des chefs religieux qui sont des imams. Ils ont aussi la responsabilité d'organiser des grandes prières en cas des catastrophes naturelles.

Les fêtes les plus importantes dans le canton sont :

- la fête marquant la fin du ramadan ;
- la fête de la tabaski ou fête de mouton ;
- la fête marquant la naissance du Prophète Mohamed ou Maouloud.

Ces fêtes sont des véritables occasions de réjouissance populaires et des retrouvailles. Plusieurs ressortissants du canton viennent d'ailleurs pour fêter en famille.

Le mariage se fait selon la coutume musulmane. Il consiste en une demande de main de la fille par la famille du prétendant. Les parents de la jeune fille la consulte et cette dernière donne son agrément ou son refus à cette demande de main. Cependant dans la pratique locale ce sont les parents de la jeune fille qui décident à sa place. Le mariage n'est pas seulement l'union entre l'homme et la femme mais un rapprochement entre deux familles. D'où l'implication des parents dans la gestion de cette union. Le montant de la dot est fixé par la famille de la fille.

Le problème qui se pose dans la communauté est celui du mariage précoce et forcé qui a pour conséquences l'abandon du foyer par la femme, les difficultés d'accouchement dues à la non maturité des organes génitaux des jeunes filles, les mortalités maternelles et néo natales, les fistules obstétricales, etc.

En ce qui concerne la gestion du foncier, dans les faits, la terre appartient à la communauté villageoise ou clan qui s'est installé en premier sur le terroir. C'est ainsi que les chefs de village et les chefs de terre ou Mara Katié restent les principaux responsables de la terre. Ils sont chargés à ce titre par le chef de canton de :

- procéder à la répartition de la terre entre les villageois ;
- attribuer des parcelles à toute personne qui en fait la demande ;
- veuillez aux cérémonies rituelles pour garantir la paix dans le village ou le canton.

#### **1.2.4. Organisations modernes**

Le niveau de structuration et d'organisation des populations du canton est relativement faible.

Les quelques organisations, essentiellement représentées par les groupements villageois de développement qui existent et mènent rarement des activités économiques. Elles sont créées dans le but de bénéficier des appuis qui leur sont

offertes par les intervenants (PNSA, SODELAC, les projets de l'UE, le Ministère de micro crédit, etc).

Leur nombre dans le canton est autour de 55 groupements parmi lesquels 20 féminins et 35 masculins dont 8 actifs.

Elles se caractérisent en général :

- Une faible représentativité/légitimité des membres ;
- Une absence de procédures démocratiques et aptitude à rendre compte à leurs membres ;
- L'existence de textes de base ;
- Le document de reconnaissance officiel ;
- La non application des textes en vigueur ;
- Le non respect de procédure de création des groupements ;
- Un déficit de communication entre les membres et les responsables ;
- Une mauvaise gestion financière ;
- Une faible connaissance des techniques de la gestion de leurs activités ;
- L'absence d'une finalité noble pouvant contribuer au développement du canton.

Ces organisations sont aussi impliquées pour celles qui sont mieux structurées dans le choix des priorités et la localisation des infrastructures et équipements. Ce qui se traduit par leurs contributions dans le choix des investissements pour répondre aux besoins prioritaires des populations, et une valorisation suffisante des potentialités existantes.

Parmi ces organisation il y en a qui mènent des activités orientées particulièrement dans le social et pour cela font des cotisations mensuelles. La finalité des ressources financières mobilisées est de répondre aux obligations sociales de leurs membres (décès, mariages, baptême).

#### **1.2.5. Les intervenants**

- Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)

Le PNSA intervient dans le domaine agricole en mettant à la disposition des populations du canton des matériels de labour notamment les tracteurs à des prix subventionnés. En plus, il appuie les groupements organisés en les dotant d'un kit composé d'un forage d'eau, d'une motopompe et accessoires, des matériels aratoires et d'intrants ; semences agricoles contre un versement numéraire variant de 125 000 à 250 000 F CFA.

- Société de Développement du Lac (SODELAC)

La SODELAC, Société de Développement du Lac, est une société anonyme créée le 05 Août 1967 par Ordonnance n° 22/PR/DPD en remplacement de SEMABLE (Secteur d'Expérimentation et de Modernisation agricole du Blé). La SODELAC bénéficie d'une assistance technique et financière du Gouvernement et des Bailleurs de fonds.

Le personnel technique qui intervient dans le canton est composé d'un chef de zone et d'un animateur. Sa mission dans le canton consiste à :

- appuyer les organisations villageoises et paysannes en conseils techniques ;
- accompagner dans la création des groupements villageois ;
- l'assainissement et la structuration des groupements existants ;
- suivi et l'appui conseils aux groupements ;
  - SOS-SAHEL International.

Elle accompagne la population à élaborer son Plan de Développement Local à travers le projet d'accompagnement des Organisations de la Société Civile, des Comités Cantonaux de Développement et de la population rurale à la planification locale.

- IMC (International Medical Corps)

ONG humanitaire, l'IMC intervient dans le canton pour prendre en charge les enfants malnutris aigus et sévères et suivre les femmes enceintes à partir du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse jusqu'au 2<sup>ème</sup> mois après l'accouchement.

Par ailleurs, l'ONG intervient dans le renforcement des capacités du personnel de santé dans le canton.

- AIDE Bambini

Cette ONG d'origine italienne intervient dans la prise en charge des enfants atteints de malnutrition aigue sévère et aigue modérée.

- Unicef : malnutrition et Wash

Organisation du système des Nations Unies ; l'UNICEF intervient dans la prise en charge des enfants malnutris, dans l'appui au système scolaire, dans l'appui des écoles par les manuels didactiques, dans le domaine de l'eau, hygiène et assainissement, etc.

### **1.2.6. Les infrastructures**

Les infrastructures du canton Ngarangou ne sont pas très développées. Toutefois on peut citer quelques unes qui sont les bâtiments scolaires, les centres de santé, les pompes à motricité humaine et château d'eau. On note l'implantation d'un pilonne des sociétés de téléphonie mobile dans le canton.

#### **1.2.6.1. Infrastructures scolaires**

En termes d'infrastructures scolaires, à Ngarangou, il ya une école primaire à cycle complet et un collège au sein desquels l'on compte onze (11) salles de classes, respectivement six (06) salles de classes pour l'école primaire dont quatre (04) construits en potopoto et deux (02) salles construites en hangar et cinq (05) salles de classes pour le collège dont trois salles de classes construites en potopoto et deux en hangar.

En considérant le nombre des enfants en âge de scolarisation (7 à 16 ans) du canton qui est de 8 437 et en prenant en compte l'ensemble des élèves du canton qui est chiffré à 1 738, nous enregistrons un taux de scolarisation de 20,6%.

Pour ce qui est de nombre d'enseignant par rapport au nombre d'élèves dans les établissements du canton, il ressort un ratio moyen 79 élèves pour un enseignant. Ce qui est largement au-delà de normes pédagogiques exigée par l'éducation nationale qui

dit qu'il faut un enseignant pour 40 élèves. Cette moyenne est donc le double de la norme pour un enseignant.

Par rapport au nombre d'élève par salle de classe, il ressort des enquêtes de terrain, qu'il ya au total 17 salles de classes dont 10 en potopoto et 7 en hangar pour 1 738 élèves. Ce qui donne une moyenne de 102 élèves par salle de classe. Ce qui est largement au-delà de la norme pédagogique qui est de 40 élèves par salle de classe.

La plupart de ces écoles sont gérées financièrement par des Associations des Parents d'Elèves (APE). Ces associations font le suivi des enseignants affectés dans leurs écoles respectives, le suivi des élèves, la sensibilisation des parents d'élèves dans la prise en charge de leurs progénitures, développent de plaidoyer auprès des autorités administratives pour bénéficier de certains avantages tels que l'affectation des maitres, les dotations en matériels didactiques, etc.

#### **1.2.6.2. Infrastructures sanitaires**

Pour ce qui est des infrastructures sanitaires, le canton ngarangou dispose d'un centre de santé au chef lieu du canton construit en matériaux durables.

Le taux de fréquentation moyen de centre de santé est de 9,12% soit une répartition par sexe dont 73% représente les femmes et 27% des hommes.

Les pathologies dominantes dans le canton sont par ordre d'importance, la diarrhée, les infections respiratoires chez les enfants particulièrement, les traumatismes dus aux multiples accidents de la circulation, le paludisme et les infections sexuellement transmissibles. En cas de suspicion au VIH/SIDA au niveau du centre de santé, le patient suspecté est référé au district de Bol pour des analyses approfondies avant toute confirmation. Après dépistage, le malade est pris en charge à Bol par les dotations en ARV.

D'après les éléments d'enquête et des investigations auprès du personnel de santé, il ya en moyenne 25 253 personnes pour l'unique centre de santé alors que la norme fixée par le ministère de la santé est de 6 000 habitants par centre de santé. En ce qui concerne le personnel de santé, on a enregistré 2 agents pour le centre de santé alors que la moyenne du personnel par centre de santé est à au moins 3 agents. En fin, il est noté une population de 12 626 habitants pour un agent de santé. La norme nationale serait de 2 000 habitants pour un infirmier. Ce centre de santé est géré par un Comité de Santé.

#### **1.2.6.3. Infrastructures marchandes**

pour ce qui est des infrastructures marchandes le canton dispose . d'un marché hebdomadaire qui se tient régulièrement tout le dimanche à Ngarangou. Ce marché est construit en matériaux sommaires.

#### **1.2.6.4. Infrastructures hydrauliques**

Quant aux infrastructures hydrauliques, il ya un château d'eau à Ngarangou et on rencontre des pompes à motricité humaines à Ngarangou, chef lieu du canton et dans certains villages du canton. Dans l'ensemble du canton, il est recensé 51 forages à

pompes à motricité humaine puis un château d'eau de 30 m<sup>3</sup> qui alimente 25 253 habitants que compte le canton.

Mais dans la quasi-totalité du canton, il n'y a pas des comités de gestion d'eau. Toutefois, dans le chef lieu du canton, il ya un comité de gestion du château d'eau. Cela fait que la population souffre plus généralement de l'insuffisance d'eau potable. A certains endroit, on peut parler du manque d'eau potable car il y a des villages où il n'y a pas des forages sauf des puits traditionnels.

#### **1.2.6.5. Infrastructures de communication**

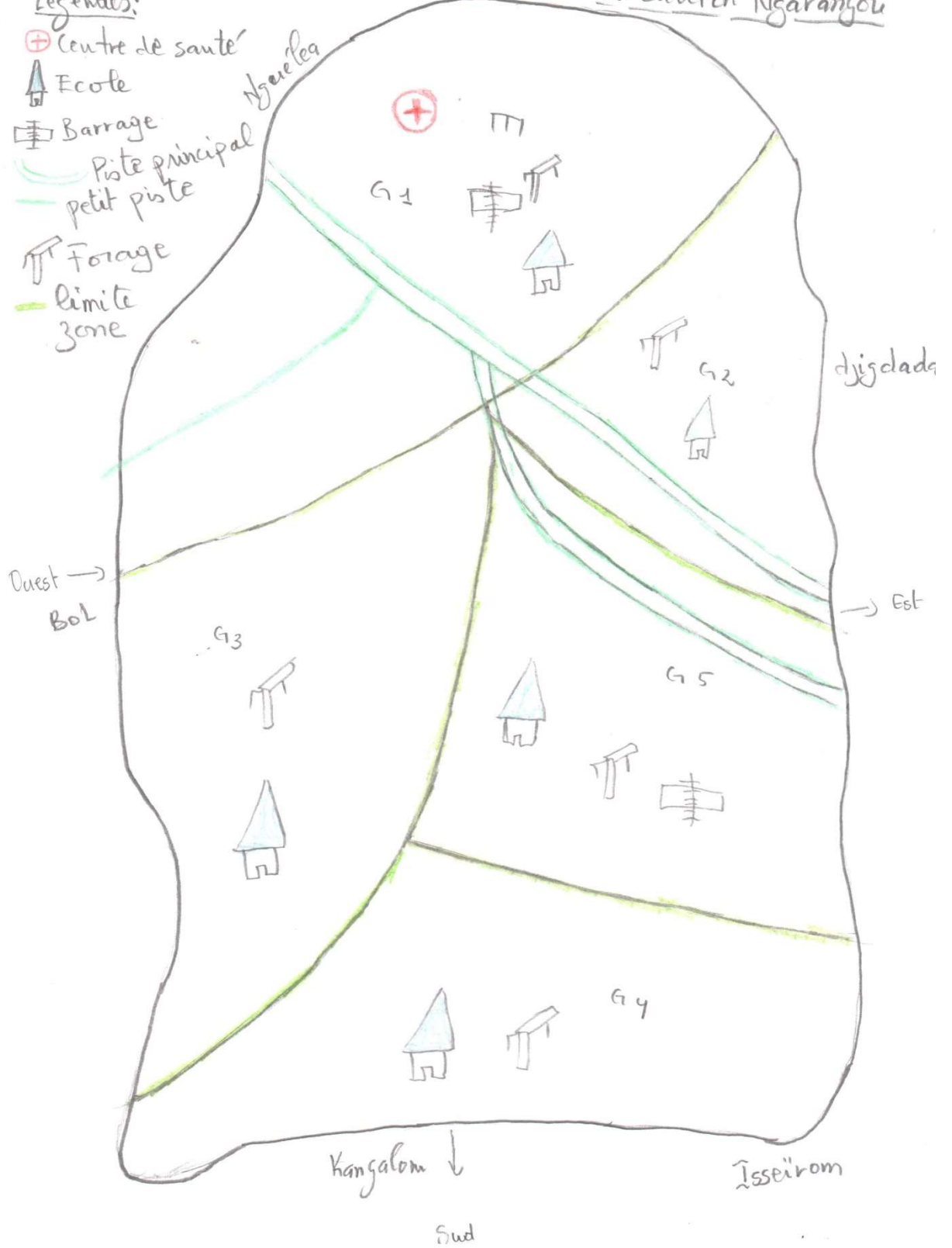
Dans le chef lieu de canton, il est installé une pylonne de téléphonie mobile par les opérateurs TIGO et AIRTEL qui arrose les villages du canton qui sont ainsi reliés au monde extérieur. Ces réseaux facilitent énormément les échanges et contribuent de ce fait au développement du canton par la célérité des messages à faire passer entre les usagers. Ceci constitue un atout de développement énorme pour le canton vu l'état désorganisé des axes routiers.

En plus de ces moyens modernes de communication, il ya les réseaux routiers qui permet de relier les villages du canton entre eux et les localités bordant du canton. Malheureusement, ce réseau semble en très mauvais état du fait que par le phénomène d'ensablement poussé de la zone, il n'y a pas d'itinéraire fixe : chaque passager et usager crée son passage sur le sable ou suit les empruntes des usagers qui l'avaient devancé.

sultanat Nord  
du Kanem ↓

# Schema des infrastructures du canton Ngarangou

- Legendes:
- ⊕ Centre de santé
  - 🏠 Ecole
  - 🛑 Barrage
  - 🛣️ Piste principal
  - 🛣️ petit piste
  - 🔑 Forage
  - 🟡 limite zone



## 1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

### 1.3.1. Agriculture

L'agriculture constitue la base des activités économiques du canton. Dans le canton, du fait des caractéristiques des sols dunaires et de l'exploitation des ouadis et polders dans la production agricole, il ya 2 types de production.

L'agriculture sur les dunes de sable est réservée essentiellement pour la culture du mil penicillaire et du niébé. Le rendement du mil penicillaire à l'hectare est en général faible (en moyenne 300 kg) compte tenue de la pauvreté des sols dû à l'érosion éolienne accentuée par des variations pluviométriques. Vu le caractère aléatoires des pluies, certains paysans optent pour le semis à sec afin de bénéficier les premières pluies. Cette pratique se fait en fin mai ou début juin. Ces sols ne sont pas fertilisés de manière générale ce qui contribue à cette faiblesse de rentabilité des productions. Cette situation s'empire année après année. Ces difficultés cumulées ne permettent pas l'éclosion de cette activité de production sur les sols des dunes. Les paysans s'adonnent de moins en moins à produire sur ces types de sols. Ils s'orientent davantage vers les sols des ouadis et polders.

Il existe un nombre important des ouadis et polders fertiles dans le canton. L'agriculture dans les ouadis et polders se rapporte essentiellement au maraichage mais l'on y trouve des cultures pluviales telles que les céréales. De manière générale ces ouadis et polders offrent des possibilités de faire trois campagnes agricoles qui se succèdent de la manière suivante :

- campagne pluviale qui s'étale de fin juin à fin octobre. Les principales cultures concernées sont le mil penicillaire, le sorgho, le maïs et diverses légumes.
- campagne de contre saison froide : de novembre à février. Cette campagne est favorable à la production du blé, et des cultures maraîchères, alors que le maïs peut être cultivé pendant tout le temps.;
- campagne de contre saison chaude (avril à juillet), la période froide étant favorable à la production du blé et des cultures maraîchères. Le maïs se développe davantage pendant la campagne pluviale et la campagne de contre saison chaude.

Dans les ouadis, le niveau de la nappe phréatique est autour de 18 à 20 mètres de profondeur pour ce qui concerne les forages. Ce qui facilite la mobilisation de l'eau d'arrosage. D'après les enquêtes de terrain, on a enregistré 120 ouadis au total mais 10 seulement sont en exploitation et 9 polders dont 5 exploités. Alors que le besoin en alimentation va croissant au regard du niveau d'évolution de la population. Un total de 34 forages sont réalisés par les producteurs eux-mêmes ou par l'appui de certaines institutions de développement notamment le PNSA.

La pratique de plusieurs campagnes par an est un facteur positif pour assurer la sécurité alimentaire des populations. Cependant les problèmes auxquels l'agriculture est confrontée dans le canton sont entre autres : l'insuffisance et les mauvais usages des matériels agricoles, l'inadaptation des semences utilisées par rapport à la qualité des sols des ouadis, les attaques des ennemis de cultures, la mauvaise répartition

pluviométrique, la pauvreté des sols et l'insuffisance dans l'encadrement des producteurs. A cela, il faut ajouter le faible nombre de ouadis sous exploitation par faute d'encadrement et d'intrants agricoles de tout genre. Il y a aussi le phénomène d'ensablement des ouadis et polders qui doit être considéré comme une problématique importante à laquelle il faudra développer des stratégies afin d'endiguer l'avancer des dunes.

Cette situation a pour conséquence l'exode rural d'où la réduction de la main d'œuvre pourtant précieuse pour soutenir et développer les activités agricoles. Cela se traduit par la baisse de la production agricole, l'insécurité alimentaire qui expose ainsi la population à la sous alimentation et les enfants à la malnutrition.

### **1.3.2. Élevage**

L'élevage est l'un des secteurs importants après l'agriculture dans le canton. La population autochtone pratique l'élevage des bovins, des camelins, des caprins, des ovins et de la volaille. Cet élevage constitue une source importante dans les revenus des ménages qui le pratiquent. L'élevage des équidés est pratiqué essentiellement pour assurer le transport des personnes. L'élevage de bovin et de camelin constituent un élevage contemplatif alors que des besoins de premières nécessités sont énormes et pouvaient être résolus par la vente de quelques têtes de bétails. L'élevage pratiqué est de type extensif et les troupeaux de bovins et de camelins parcourent de grandes distances à la recherche du pâturage. Compte tenu de l'insuffisance des pâturages en saison sèche et du manque d'eau, certains éleveurs sont dans l'obligation de pratiquer la transhumance vers les îles du lac Tchad. Cette pratique entraîne des pertes d'animaux et des conflits entre agriculteurs-éleveurs et/ou éleveurs-éleveurs qui se soldent par morts d'hommes.

On note par ailleurs, de façon périodique, la présence des éleveurs nomades et des transhumants arabes qui viennent séjourner autour de certains villages du canton entre les mois de juillet à octobre. Ces arabes et éleveurs transhumants sont d'origines des régions voisines. On a noté des hameaux d'éleveurs de plus de 40 années d'existence.

Sur les 19997 ménages recensés dans le canton, il ressort les statistiques suivantes :

- **659** ménages possèdent des bovins ;
- **600** ménages possèdent des camelins ;
- **1896** ménages possèdent des asins ;
- **423** ménages possèdent des équidés
- **1042** ménages possèdent des ovins
- **2444** ménages possèdent des caprins

Ce qui veut dire que le canton fait partie des zones de développement pastoral.

Le canton dépend du poste vétérinaire de Bol peu opérationnel car l'accès aux produits reste très limité à cause de l'insuffisance, voire l'inexistence des produits de qualité. En cas de besoin, les éleveurs font recours aux « *docteurs choukou* » qui vendent et

administrent des produits d'origine douteux et qui vont des ravages dans certains élevages du canton. Le secteur vétérinaire situé à Bol à travers des campagnes périodiques de vaccination contribue à la prévention de certaines épizooties mais uniquement orientées vers le gros bétail.

Outre les problèmes cités ci-dessus, il faut souligner que l'insuffisance de l'encadrement et le peu d'esprit d'ouverture des éleveurs constituent une des contraintes au développement du secteur.

### **1.3.3. Pêche**

La pêche fournit des quantités importantes de poissons aux marchés, soit de la région même, soit les marchés des pays limitrophes. Elle est pratiquée dans la partie Sud-ouest du canton suivant les bras du lac-Tchad. La pêche est pratiquée principalement par les populations riveraines. Les matériels utilisés sont principalement le filet et l'hameçon. Le poisson pêché dans le canton est plus exporté vers le Nigeria plutôt que vers les marchés nationaux.

Les dures années de sécheresses répétées ont eu certainement des impacts sur la production halieutique du canton. Il y a également le problème de la gestion non durable des ressources halieutique due à l'utilisation des filets à mailles prohibés.

### **1.3.4 Commerce**

L'unique marché dans le canton est celui de Ngarangou, chef lieu du canton. Le jour du marché est le dimanche et les populations viennent de tous les coins du canton et des cantons voisins pour acheter et revendre leurs produits vivriers et leurs bétails. Les produits manufacturés proviennent principalement du Nigeria, mais aussi de la Lybie via le Kanem.

Les commerçants du canton Ngarangou fréquentent également des marchés des cantons voisins tels que : Isseïrom, Tafa, Bol, Ngouri, Bagasola, Tchoukoutalia, Ngouboua, etc.

### **1.3.5 Artisanat**

Le secteur de l'artisanat est très peu développé. Il est composé de l'artisanat d'art (poterie, vannerie, sculpture), l'artisanat de production (menuiserie, forge, couture) et l'artisanat de service (maçonnerie, mécanique).

Ces artisans n'ont pas une qualification adéquate et de ce fait ne parviennent pas à offrir durablement une production ou un service de qualité. C'est le cas par exemple de la vannerie où certaines mauvaises pratiques dégradent la matière première qui tend à disparaître.

Aussi, l'artisanat ne parvient pas à prospérer localement car le marché ne permet pas d'écouler significativement les produits.

## II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON ET OPTIONS DE DEVELOPPEMENT PAR DOMAINE

### 2.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

#### 2.1.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible production agricole	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible pluviométrie ;</li> <li>- Insuffisance des techniques culturales ;</li> <li>- Insuffisance des matériels agricoles ;</li> <li>- Semences inadaptées ;</li> <li>- Faible niveau d'exploitation des ouadis et polders ;</li> <li>- Faible application des fertilisants organiques ;</li> <li>- Nature des sols dunaires</li> <li>- Présence des ennemis de culture ;</li> <li>- Faible niveau d'organisation des producteurs ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La montée des prix des denrées alimentaires ;</li> <li>- Insécurité alimentaire ;</li> <li>- Malnutrition des enfants</li> <li>- Apparition des maladies du fait de la faiblesse des organismes humains ;</li> <li>- Exode rural des bras valides du canton;</li> <li>- Disparition des villages par la diminution des ressources vitales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des ouadis ;</li> <li>- Faiblesse de la profondeur de la nappe phréatique</li> <li>- Jeunesse de la population ;</li> <li>- Disponibilité de la main d'œuvre ;</li> <li>- Population à vocation agricole ;</li> <li>- Existence d'un service d'encadrement (SODELAC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en valeur les ouadis et polders exploitables ;</li> <li>- Former les producteurs sur les techniques de la protection des ouadis</li> <li>- Former les producteurs en techniques de production maraichères et agricoles ;</li> <li>- Valoriser les matières organiques dans la production agricole</li> </ul>

Persistance et récurrence des maladies animales	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ignorance des éleveurs,</li> <li>- Insuffisance d'agents vétérinaire qualifiés,</li> <li>- Insuffisance des produits vétérinaires de qualité</li> <li>- Contamination du pâturage par les pesticides agricoles de synthèse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du cheptel,</li> <li>- Baisse de la reproduction et de production du bétail ;</li> <li>- Baisse du pouvoir d'achat des éleveurs ;</li> <li>- cherté de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté de la population à pratiquer l'élevage ;</li> <li>- L'existence de la meilleure espèce de bœuf parmi le cheptel (bœuf kouri) ;</li> <li>- Espace important pour le parcours ;</li> <li>- Existence des services vétérinaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du personnel vétérinaire qualifié, création et équipement des pharmacies vétérinaires villageoises,</li> <li>- sensibilisation des éleveurs sur l'importance de la vaccination du bétail ;</li> <li>- sensibilisation des éleveurs à la maîtrise de l'effectif de leurs cheptels</li> </ul>
Insuffisance du pâturage.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible pluviométrie et mauvaises répartitions ;</li> <li>- Aridité du canton ;</li> <li>- Avancée du désert par le phénomène de d'ordre naturel et anthropique ;</li> <li>- Surpâturage ;</li> <li>- Feux de brousse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du cheptel,</li> <li>- Baisse de la reproduction et de production du bétail ;</li> <li>- Augmentation des prix des sous-produits de l'élevage</li> <li>- Baisse du pouvoir d'achat des éleveurs ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheptel adapté au milieu,</li> <li>- Présence de bœuf de la race kouri parmi le cheptel,</li> <li>- Vaste zone pour le pâturage,</li> <li>- Volonté de la population à pratiquer l'élevage,</li> <li>- Proximité des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- établir des couloirs de transhumance ;</li> <li>- Création des zones de pâturage,</li> <li>- sensibiliser les éleveurs pour une utilisation durable des zones des pâturages et</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grands déplacements à la recherche du pâturage ;</li> <li>- Perte des têtes de bétail pendant le déplacement ;</li> <li>- Conflits agriculteurs-éleveurs/éleveurs-éleveurs.</li> </ul>	<p>eaux du Lac.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nappe phréatique peu profonde</li> <li>- Existence des tracteurs pouvant développer des zones de pâturage</li> </ul>	<p>sur le danger du surpâturage ;</p> <p>-</p>
Insuffisance des points d'eau pour le bétail	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- insuffisance de la pluviométrie ;</li> <li>- éloignement du canton avec les eaux du Lac Tchad ;</li> <li>- Insuffisance de puits pastoraux;</li> <li>- Faible niveau d'organisation des éleveurs ;</li> <li>- Ignorance des éleveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grands déplacements à la recherche de l'eau ;</li> <li>- perte des têtes des animaux pendant le parcours ;</li> <li>- conflits éleveurs/éleveurs autour des points d'eau ;</li> <li>- conflits agriculteurs-éleveurs ;</li> <li>- Mauvais état morphologique du bétail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheptel adapté aux conditions du milieu ;</li> <li>- Nappe phréatique peu profonde</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les éleveurs sur la gestion durable des puits pastoraux ;</li> <li>- Mettre en place des systèmes photovoltaïques d'exhaure d'eau</li> </ul>

## 2.1.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible production agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des ouadis</li> <li>- Volonté de la population à pratiquer l'agriculture,</li> <li>- Existence d'un service d'encadrement (SODELAC</li> <li>- Faiblesse de la profondeur de la nappe phréatique</li> <li>- Jeunesse de la population ;</li> <li>- Disponibilité de la main d'œuvre ;</li> <li>-</li> </ul>	Créer des conditions favorables à la production agricole par une gestion durables des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la production agricole par la mise en valeur durable et la gestion concertée des ouadis;</li> <li>- Disponibiliser les produits agricoles sur les marchés</li> <li>- Améliorer la sécurité alimentaire des populations.</li> </ul>
Persistance et récurrence des maladies des animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheptel abondant,</li> <li>- Cheptel adapté au milieu,</li> <li>- La volonté de la population à pratiquer l'élevage</li> <li>- L'existence de la meilleure espèce de bœuf parmi le cheptel (bœuf kouri) ;</li> <li>- Espace important pour le parcours ;</li> <li>- Existence des services vétérinaires</li> </ul>	<p>faciliter l'accessibilité des produits vétérinaires de qualité pour lutter contre les maladies des animaux ;</p> <p>sensibiliser les éleveurs sur l'importance du suivi thérapeutique de leurs cheptels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la santé animale en rendant disponible les produits vétérinaires de qualité ;</li> <li>- Organiser et structurer les éleveurs</li> <li>- Renforcer les structures vétérinaires en ressources humaines et en équipement.</li> </ul>
Insuffisance du pâturage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheptel adapté au milieu,</li> <li>- La présence de bœuf kouri parmi le cheptel,</li> <li>- Vaste zone pour le pâturage,</li> <li>- Volonté de la population à pratiquer l'élevage,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir une gestion durable des ressources pastorales et hydrauliques ;</li> <li>- Former les éleveurs sur les techniques modernes d'élevage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la mise en défens de certaines zones du canton</li> <li>-</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité des eaux du Lac.</li> <li>- Nappe phréatique peu profonde</li> <li>- Existence des tracteurs pouvant développer des zones de pâturage</li> <li>-</li> </ul>		
Insuffisance des points d'eau pour le bétail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheptel adapté aux conditions du milieu ;</li> <li>- Nappe phréatique peu profonde</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilité l'accès des points d'eau aux bétails</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter et développer des puits pastoraux et les sécuriser</li> <li>- Organiser les éleveurs sur la gestion durable des ouvrages réalisés</li> </ul>

## 2.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

### 2.2.1 Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
Diminution du couvert végétal.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible pluviométrie,</li> <li>- Déboisement abusif,</li> <li>- Feux de brousse,</li> <li>- Ignorance de la population sur la gestion durable des végétaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des réserves fauniques,</li> <li>- Vent violent ;</li> <li>- Ensablement des ouadis, des polders et des villages,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des espèces résistantes,</li> <li>- Existence des espèces rustiques</li> <li>- Possibilité de régénéscence d'espèces végétales.</li> <li>- Nappe phréatique peu profonde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une pépinière villageoise,</li> <li>- Encourager les actions de reboisement,</li> <li>- Création des aires protégées ;</li> <li>- Sensibiliser la population à l'importance des arbres dans stabilisation des vents violents et l'avancée des dunes de sable.</li> </ul>
Disparition de certaines espèces fauniques	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du couvert végétal</li> <li>- Faible pluviométrie</li> <li>- Faible niveau d'organisation des populations</li> <li>- Avancée du désert</li> <li>- Braconnage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de patrimoine écologique du canton</li> <li>- Baisse de la biodiversité</li> <li>- Déséquilibre écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de certaines espèces fauniques adaptées au milieu</li> <li>- Existence d'une inspection forestière départementale</li> <li>- Existence des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir une politique communautaire de gestion des ressources naturelles</li> <li>- Sensibiliser les populations sur la gestion des ressources fauniques</li> </ul>

				textes réglementaires sur la protection de la faune	– Encourager les populations au respect des textes réglementaires en matière de la faune
Ensablement des Ouadis et polders	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Érosion hydrique et éolienne</li> <li>– Coupe non contrôlée des arbres</li> <li>– Faible pluviométrie et/ou mauvaise répartition</li> <li>– Faible niveau d'organisation des populations pour apporter des réponses durables au phénomène d'ensablement des ouadis et polders</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réduction des superficies cultivables</li> <li>– Augmentation des conflits fonciers</li> <li>– Insuffisance des productions agricoles</li> <li>– Sous alimentation de la population et malnutrition des enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Disponibilité de la main d'œuvre</li> <li>– Nappe phréatique peu profonde dans certains villages du canton</li> <li>– Engouement de la population à pratiquer l'agriculture</li> <li>– Existence des quantités importantes de matières organiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encourager le reboisement des pourtours des ouadis contre l'ensablement</li> <li>– Sensibiliser et organiser les populations en technique de reboisement</li> <li>– Développer les haies-vives autour des ouadis et polders</li> </ul>

## 2.2.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Diminution du couvert végétal.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des espèces résistantes,</li> <li>- Possibilité de régénérescence d'espèces végétales</li> <li>- Existence des espèces rustiques</li> <li>- Nappe phréatique peu profonde</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir des actions de reboisement ;</li> <li>- Promouvoir la préservation de la végétation.</li> </ul>	Contribuer à la restaurer du couvert végétal par des actions de reboisement.
Disparition de certaines espèces fauniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de certaines espèces fauniques adaptées au milieu</li> <li>- Existence d'une inspection forestière départementale</li> <li>- Existence des textes réglementaires sur la protection de la faune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des actions de préservation des espèces en voie de disparition ;</li> <li>-</li> </ul>	Contribuer à la Restauration des espèces fauniques du canton.
Ensemblement des ouadis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des ouadis fertiles ;</li> <li>- Population à vocation agricole ;</li> <li>- Existence de la SODELAC pour l'encadrement de la population ;</li> <li>- Disponibilité de la main</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprendre des actions de protection des ouadis</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la protection des ouadis par des systèmes de stabilisation des dunes</li> <li>- ;</li> <li>- Pérennisation des actions de protection des ouadis par la population</li> </ul>

	<p>d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nappe phréatique peu profonde dans certains villages du canton</li><li>- Existence des quantités importantes de matières organiques</li></ul>		
--	--	--	--

## 2.3. ECONOMIE (COMMERCE, CREDIT-EPARGNE, PISTES, ARTISANAT, TRANSPORT, INDUSTRIES, ...)

### 2.3.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Difficulté d'écoulement des produits locaux.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais état ou absence de pistes villageoises,</li> <li>- Absence d'un marché de bétail</li> <li>- Faible niveau de transformation et de conservation des produits périssables</li> <li>- Insuffisance des moyens adéquats de transport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte importante de produits périssables</li> <li>- Pauvreté cyclique,</li> <li>- Indisponibilité de certains produits alimentaires sur les marchés ;</li> <li>- Flambée des prix de certaines denrées alimentaires</li> <li>- Exode rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diversité de produits locaux,</li> <li>- dynamisme de la population ;</li> <li>- Forte demande des produits locaux sur les marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ,</li> <li>- Promouvoir les produits locaux,</li> <li>- Formation des producteurs aux techniques de transformation et de conservation,</li> </ul>
Le chômage	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance d'initiatives entrepreneuriales ;</li> <li>- Peu de diversification d'activités génératrices de revenus</li> <li>- Faiblesse des Moyens financiers de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre élevé de chômeurs</li> <li>- Exode rural</li> <li>- Forte dépendance des jeunes adultes des parents ;</li> <li>- Faible pouvoir d'achat de la population</li> <li>- Augmentation des cas de brigandage ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-- Jeunesse de la population (au moins 40.78% des jeunes de 18-40 ans) ;</li> <li>- Existence des ouadis productifs ;</li> <li>- Existence d'un mécanisme étatique en faveur de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les jeunes sur les techniques d'entreprenariat</li> <li>- Faciliter l'accès au micro crédit à la population ;</li> <li>- Promouvoir la diversification des activités productives et les activités</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible approvisionnement en produits manufacturés suite à la fermeture de la frontière du Nigeria ;</li> <li>- Taux élevé de l'analphabétisme</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du taux de consommation des stupéfiants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>jeunesse (FONAJ, Ministère des microcrédits) ;</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>génératrices de revenus. ;</li> <li>- Facilité l'accès des ouadis au jeunes désœuvrés ;</li> <li>-</li> </ul>
--	--	--	--	---	--

### 2.3.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
----------	-----------------------	---------------------------	---

<p>Difficulté d'écoulement des produits locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diversité de produits locaux,</li> <li>- dynamisme de la population ;</li> <li>- Forte demande des produits locaux sur les marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'écoulement des produits locaux par l'amélioration de l'état des pistes rurales ;</li> <li>- Accompagnement des organisations des commerçants à la maîtrise des techniques de transformation et de conservation des produits locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'amélioration des pistes rurales</li> <li>- Former les organisations des producteurs aux techniques de transformation et de conservation des produits locaux périssables</li> </ul>
<p>Le chômage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engouement des populations pour mener les AGR</li> <li>- Environnement favorable pour le petit commerce</li> <li>- Marché hebdomadaire du chef-lieu de canton placé sur un carrefour et un axe important partant de la capitale vers la frontière nigérienne.</li> <li>- Jeunesse de la population (au moins 40.78% des jeunes de 18-40 ans) ;</li> <li>- Existence des ouadis productifs ;</li> <li>- Existence d'un mécanisme étatique en faveur de la jeunesse (FONAJ, Ministère des micro-crédits)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- .</li> <li>- Encourager les jeunes à prendre des initiatives entrepreneuriales par la formation ;</li> <li>- Favoriser l'accès de la jeunesse aux ressources du canton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les jeunes aux techniques de production agricoles, aux techniques de petits commerces (AGR), à l'artisanat ;</li> <li>-</li> </ul>

## 2.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

### 2.4.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Difficultés d'accès aux soins médicaux,	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éloignement des centres de santé par rapport la majorité de la population,</li> <li>- Faible niveau de fréquentation des CS (9.12%)</li> <li>- Faible pouvoir d'achat des habitants</li> <li>- Inaccessibilité aux médicaments de qualité</li> <li>- Insuffisance des produits pharmaceutiques ;</li> <li>- Mauvaise organisation des Comités de santé (COSAN) mis en place</li> <li>- Insuffisance de centre de santé dans le canton (25253 hbts pour un seul centre de santé) :</li> <li>- Insuffisance du personnel de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mortalité maternelle et infantile élevée,</li> <li>- Automédication,</li> <li>- Mauvaise prise en charge des maladies.</li> <li>- Apparition récurrente de maladies ;</li> <li>- Taux de mortalité élevé par une mauvaise prise en charge des patients</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un district sanitaire ;</li> <li>- Existence d'une politique préventive (campagnes de vaccination) et curative (ARV et gratuité de soins) du ministère de la santé</li> <li>- Existence des ONG d'appui au développement (AIDE, IMC et UNICEF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplication des centres de santé,</li> <li>- Sensibilisation de la population sur la fréquentation des formations sanitaires.</li> <li>- Amélioration de l'approvisionnement et l'accès des produits pharmaceutiques aux populations</li> <li>- Créer et redynamiser les COSAN</li> </ul>

- Faible consultation prénatale	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de centre de santé</li> <li>- Ignorance des femmes sur l'importance des CPN ;</li> <li>- Pesanteurs sociaux ;</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accouchement à domicile ;</li> <li>- Difficulté d'accouchement ;</li> <li>- Mortalité maternelle</li> <li>- Mortalité néo natale ;</li> <li>- Fausse couche ;</li> <li>- Avortement ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre important des femmes ;</li> <li>- Existence d'une délégation sanitaire à Bol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les femmes sur les risques de l'accouchement à domicile ;</li> <li>- Sensibiliser les femmes sur le CPN ;</li> <li>- Sensibilisation des femmes sur la fréquentation des formations sanitaires ;</li> <li>- Formation des matrones.</li> </ul>
- Dysfonctionnement du centre de santé	Ngarangou	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de personnel qualifié ;</li> <li>- Insuffisance des médicaments ;</li> <li>- Manque clôture ;</li> <li>- Insuffisance d'équipement ;</li> <li>- Faible implication du comité de gestion ;</li> <li>- Manque d'électricité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Auto médication ;</li> <li>- absence des soins de santé appropriés ;</li> <li>- non prise en charge normale des patients ;</li> <li>- persistance des maladies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une formation sanitaire ;</li> <li>- Nombre important de la population ;</li> <li>- Existence délégation sanitaire à Bol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le plaidoyer pour l'affectation du personnel qualifié ;</li> <li>- Impliquer le comité de gestion ;</li> <li>- Clôturer le centre de santé ;</li> <li>- Equiper et électrifier le centre de santé.</li> </ul>
- Difficulté d'accès à l'eau potable	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des forages d'eau potable (51 forages et un château d'eau de 30m<sup>3</sup> pour 25253 hpts) :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- consommation de l'eau insalubre ;</li> <li>- Prolifération des maladies liées à la consommation de l'eau insalubre ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nappe phréatique peu profondes (4-6m et 18-20m) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation aux pratiques d'hygiène</li> <li>- Renforcement des équipements hydrauliques et</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dysfonctionnement des comités de gestion des points d'eau ;</li> <li>- Augmentation du nombre de forages en panne ;</li> <li>- Absence de volonté de la population à multiplier les forages d'eau potable ;</li> <li>- Insuffisance des interventions de l'Etat dans la réalisation des ouvrages hydrauliques (cf : Schéma Directeur de l'Eau) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard de croissance chez les enfants</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des agents réparateurs des pompes ;</li> <li>- Proximité du Nigéria pour l'acquisition des matériels de forage ;</li> <li>- Existence d'un programme d'appui de l'UNICEF à l'accès à l'eau potable ;</li> <li>- Existence d'un Schéma Directeur de l'Eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabilitation des ouvrages ;</li> <li>- Développer des Adductions d'eau potable ;</li> </ul>
--	--	--	--	--	--

### 2.4.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Difficulté d'accès aux soins médicaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un district sanitaire ;</li> <li>- Existence d'une politique préventive (campagnes de</li> </ul>	Amélioration de l'accès aux soins sanitaires par le renforcement du système sanitaire du canton à travers l'augmentation des infrastructures et du personnel qualifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les soins sanitaires en rendant disponible les produits sanitaires et en renforçant les ressources humaines ;</li> </ul>

	<p>vaccination) et curative (ARV et gratuité de soins) du ministère de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des ONG d'appui au développement (AIDE, IMC et UNICEF)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapprocher les centres de santé des populations du canton par la multiplication des formations sanitaires.</li> </ul>
Faible consultation prénatale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre important des femmes ;</li> <li>- Existence d'une délégation sanitaire à Bol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la consultation prénatale par la sensibilisation des femmes ;</li> <li>- Recruter et former les matrones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les femmes sur l'importance de la consultation prénatale ;</li> <li>-</li> </ul>
Dysfonctionnement du centre de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une formation sanitaire ;</li> <li>- Nombre important de la population ;</li> <li>- Existence délégation sanitaire à Bol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le centre de santé de en équipements et produits ;</li> <li>- Faire le plaidoyer pour l'affectation d'un personnel qualifié.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre opérationnel le centre de santé par la dotation en équipement adéquat et en personnel qualifié.</li> </ul>
Difficile accès à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nappe phréatique peu profondes (4-6m et 18-20m) ;</li> <li>- Existence d'artisans réparateurs des pompes ;</li> <li>- Proximité du Nigéria pour l'acquisition des matériels de forage ;</li> <li>- Existence d'un programme d'appui de l'UNICEF à l'accès à l'eau potable ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des infrastructures hydrauliques du canton par la multiplication du nombre de forages d'eau potable ;</li> <li>- Réhabilitation des forages en panne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplier les forages dans les villages déficitaires en infrastructures hydrauliques</li> <li>- Mettre en place et former les comités de gestion des points d'eau</li> </ul>

	- Existence d'un Schéma Directeur de l'Eau		
--	---	--	--

## 2.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

### 2.5.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
1- Faible scolarisation des enfants.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance d'école ;</li> <li>- Insuffisance des infrastructures scolaires ;</li> <li>- Manque de volonté des parents ;</li> <li>- Ignorance de la population ;</li> <li>- Insuffisance de suivi des parents ;</li> <li>- Insuffisance d'enseignants qualifiés ;</li> <li>- Manque de cantine scolaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analphabétisme élevé ;</li> <li>- Désorientation des jeunes ;</li> <li>- Délinquance juvénile ;</li> <li>- Sous-développement cyclique ;</li> <li>- Exode rural ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence en nombre d'enfants scolarisables (33.41%) ;</li> <li>- Existence d'une politique Etatique en matière de l'enseigne ment de base ;</li> <li>- Existence dans le chef lieu de la région d'une école de formation des instituteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des écoles communautaire ;</li> <li>- Construire et équiper les établissements scolaires ;</li> <li>- Sensibiliser les parents pour la scolarisation des enfants ;</li> <li>- Former les maitres communautaires ;</li> <li>- Faire le plaidoyer pour l'affectation des enseignants qualifiés ;</li> <li>- Instaurer le système de la cantine scolaire dans les établissements pour encourager les parents et les enfants.</li> </ul>
2- Mauvaises conditions d'étude des élèves dans les	Ngarangou, Toui, Kayowa, Taou, Dolé,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des enseignants qualifiés ;</li> <li>- Insuffisance des matériels didactiques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible fréquentation des enfants ;</li> <li>- Baisse de niveau ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des établisseme nts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des bâtiments scolaires ;</li> <li>- Equiper les</li> </ul>

écoles.	Kirfou, Bria.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de cantine scolaire ;</li> <li>- Vétusté des bâtiments scolaires ;</li> <li>- Manque des forages d'eau et des latrines dans les cours d'écoles ;</li> <li>- Bâtiments scolaires construits en matériaux non durables (potopoto, hangar)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux élevé d'échecs des élèves dans les classes d'examen ;</li> <li>- Abandon précoce d'école ;</li> <li>- Analphabétisme élevé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- scolaires ;</li> <li>- Nombre élevé d'enfants scolarisables (33.41%) ;</li> <li>- Existence d'une politique Etatique en matière de l'enseigne ment de base ;</li> <li>- Existence dans le chef lieu de la région d'une école de formation des instituteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écoles en matériels didactiques ;</li> <li>- Faire le plaidoyer pour l'affectation des enseignants qualifiés ;</li> <li>- Sensibilisation des parents pour la scolarisation des enfants ;</li> </ul>
3- Non respect du programme scolaire	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance d'enseignants qualifiés</li> <li>- Calendrier scolaire réduit (fin novembre à fin avril)</li> <li>- Insuffisance de suivi régulier des enseignants dans leur poste</li> <li>- Nombre élevé des maitres communautaires non formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de niveau</li> <li>- Taux d'échec élevé des élèves dans les classes d'examen</li> <li>- Baisse de taux de fréquentation des classes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence en nombre d'enfants scolarisable (33,41% de la population)</li> <li>- Existence d'une politique étatique en matière de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affecter des enseignants qualifiés</li> <li>- Assurer un suivi régulier des enseignants enseignement par les instances de suivi (inspection de</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dysfonctionnement des APE ;</li> <li>-</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'enseignement de base</li> <li>- Existence dans le chef-lieu de la région d'une école de formation des instituteurs</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'E)</li> <li>- Assurer une formation continue des maitres communautaires</li> </ul>
--	--	--	--	---	---

### 2.5.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible scolarisation des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence en nombre d'enfants scolarisables (33.41%) ;</li> <li>- Existence d'une politique Etatique en matière de l'enseignement de base ;</li> <li>- Existence dans le chef lieu de la région d'une école de formation des instituteurs</li> <li>-</li> </ul>	Améliorer la scolarisation des enfants en renforçant le système éducatif dans le canton par une multiplication du nombre d'infrastructures, des manuels didactiques et d'un personnel qualifié	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demander l'augmentation du nombre des enseignants ;</li> <li>- Construire de nouveaux bâtiments scolaires ;</li> <li>- Doter les écoles de matériels didactiques ;</li> <li>- Instaurer les cantines scolaires dans les écoles..</li> </ul>
Mauvaises conditions d'étude des élèves dans les écoles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des établissements scolaires ;</li> <li>- Nombre élevé d'enfants scolarisables (33.41%) ;</li> <li>- Existence d'une politique</li> </ul>	Créer des conditions favorables pour une formation de qualité dans les écoles.	Améliorer les conditions d'étude des élèves dans les établissements scolaires par la mise en place des infrastructures et des matériels didactiques adéquats et par l'affectation des

	<p>Etatique en matière de l'enseignement de base ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence dans le chef lieu de la région d'une école de formation des instituteurs</li> <li>-</li> </ul>		enseignants qualifiés.
Non respect du programme scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence en nombre d'enfants scolarisable (33,41% de la population)</li> <li>- Existence d'une politique étatique en matière de l'enseignement de base</li> <li>- Existence dans le chef-lieu de la région d'une école de formation des instituteurs</li> </ul>	Harmonisation du calendrier scolaire et opérer un suivi régulier des enseignants,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les enseignants à débiter les cours conformément au calendrier publié par l'Education nationale ;</li> <li>- Sensibiliser les parents d'élèves à les libérer à temps pour la reprise scolaire ;</li> <li>- Disponibiliser les matériels didactiques pour faciliter l'enseignement</li> <li>- Rendre opérationnels les APE.</li> </ul>

## 2.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE-

### 2.6.1. Résultats du diagnostic

Sous-scolarisation des filles	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poids de la tradition ;</li> <li>- Ignorance des parents</li> <li>- Mariage forcé, et/ou précoce,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vulnérabilité des femmes,</li> <li>- dépendance des femmes,</li> <li>- analphabétisme élevé des femmes</li> <li>- marginalisation de la femme dans le processus de développement</li> <li>- Ignorance des femmes à la gestion du ménage (hygiène, santé, assainissement, éducation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux élevé de la population féminine (59%)</li> <li>- Politique de l'État et ses partenaires en faveur de l'autonomisation de la femme et contre les mariages précoces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents pour la scolarisation des filles ;</li> <li>- Créer les centres d'alphabétisation fonctionnelle en faveur de la femme</li> <li>- sensibiliser les parents sur les méfaits du mariage précoce</li> </ul>
Pénibilité des tâches ménagères de la femme	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poids de la tradition ;</li> <li>- Ignorance des femmes rurales ;</li> <li>- Eloignement des sources d'eau ;</li> <li>- Insuffisance de moulin dans le canton ;</li> <li>- Distance importante pour la recherche des bois chauffe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulnérabilité des femmes rurales ;</li> <li>- Taux élevé de fausse couche ;</li> <li>- Mauvais entretien des enfants en bas âge</li> <li>- Accélération du vieillissement des femmes ;</li> <li>- Augmentation des cas de lombalgie</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des textes en faveur de la femme</li> <li>- Existence des animaux de traction ;</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les hommes sur les droits de la femme ;</li> <li>- Créer les centres d'alphabétisation fonctionnels en faveur des femmes rurales ;</li> <li>- encourager l'autonomisation de la femme</li> </ul>

Marginalisation de la femme dans le processus de développement.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analphabétisme des femmes ;</li> <li>- Méconnaissances des droits de la femme ;</li> <li>- Poids de la tradition ;</li> <li>- Dépendance économique de la femme dans le foyer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'inégalité des sexes ;</li> <li>- Soumission totale de la femme ;</li> <li>- Non prise en compte des problèmes de la femme dans le processus de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des textes en faveur de la femme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer les centres d'alphabétisation fonctionnels à l'endroit des femmes rurales ;</li> <li>- Sensibiliser les hommes sur le respect des droits de la femme ;</li> <li>- Organiser les femmes en groupements ;</li> <li>- Octroyer des micros crédit aux organisations féminines</li> </ul>
---	----------------	--	---	--	---

### 2.6.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Sous-scolarisation des filles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre important de la population féminine ;</li> <li>- Politique de l'État et ses partenaires en faveur de l'autonomisation de la femme et contre les mariages précoces</li> </ul>	Amélioration du taux de scolarisation des filles par la conscientisation des parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents à l'importance de scolariser les filles ;</li> <li>- Sensibiliser les parents à laisser les filles en âge de scolarité à poursuivre les études ;</li> <li>- Impliquer les leaders d'opinion dans les actions de sensibilisation</li> </ul>

Pénibilité des tâches ménagères de la femme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des textes en faveur de la femme</li> <li>- Existence des animaux de traction</li> </ul>	Amélioration des conditions sociales des femmes par la promotion des principes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux services sociaux de base (eau, sources d'énergie, moulin, etc.) aux femmes ;</li> <li>- Conscientiser les hommes le partage des tâches ménagères ;</li> <li>- Soutenir les organisations féminines dans les activités génératrices de revenu.</li> </ul>
Marginalisation de la femme dans le processus de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des textes en faveur de la femme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impliquer les femmes dans les instances de prise des décisions ;</li> <li>- Sensibiliser les hommes sur le droit de la femme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des conditions favorables à l'épanouissement de la femme ;</li> <li>- Associer les femmes dans le processus de développement</li> </ul>

## 2.7. GOUVERNANCE-SECURITE-PAIX (Y COMPRIS GOUVERNANCE AU SEIN DES ORGANISATIONS)

### 2.7.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
1- Faible capacité organisationnelle de la population	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance des techniques de la vie associative ;</li> <li>- Ignorance de la population sur l'importance d'une organisation ;</li> <li>- Analphabétisme élevé ;</li> <li>- Création des organisations sans objectifs précis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non atteinte des objectifs des organisations</li> <li>- Mauvaise gouvernance des organisations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence en nombre des organisations dans le canton ;</li> <li>- Existence des services d'encadrement de la SODELAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les membres des groupements sur la vie associative ;</li> <li>- Sensibilisation sur l'importance de la vie associative.</li> </ul>
2- Attitudes attentistes des organisations	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prolifération des organisations opportunistes ;</li> <li>- Organisations sans finalités claires ;</li> <li>- Incitation à la création des groupements par les intervenants dans le canton ;</li> <li>- Ignorance de la population ;</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau de structuration des organisations ;</li> <li>- Faible contribution des organisations au processus de développement ;</li> <li>- Absence de gouvernance dans les OP,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence en nombre des organisations dans le canton ;</li> <li>- Producteurs disposés à mettre en place des OP dynamiques pour la mise en valeur des ouadis</li> <li>- Existence des services d'encadrement de la SODELAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les membres des organisations sur la vie associative ;</li> <li>- Encadrer les organisations à bien définir les finalités de développement.</li> <li>- Sensibiliser les autorités à étudier les dossiers des OP et à organiser les enquêtes de moralité avant de les autoriser à</li> </ul>

			- Gestion clanique des biens publics.		fonctionner
--	--	--	---	--	-------------

### 2.7.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible capacité organisationnelle de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence en nombre des organisations dans le canton ;</li> <li>- Existence des services d'encadrement de la SODELAC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener la population à la prise de conscience sur l'importance de la vie associative pour un développement harmonieux ;</li> <li>- Former les membres des organisations sur les orientations de développement.</li> </ul>	Renforcer les capacités organisationnelles de la population par la formation des membres de groupements sur les techniques de la vie associative.
Attitudes attentistes des organisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence en nombre des organisations dans le canton ;</li> <li>- Producteurs disposés à mettre en place des OP dynamiques pour la mise en valeur des ouadis</li> <li>- Existence des services d'encadrement de la SODELAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la créativité des organisations par l'encadrement des membres ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des séances de formation de masse des responsables des OP sur la définition des finalités</li> <li>- Former les responsables des organisations paysannes sur les principes de développement ;</li> </ul>

			Former les responsables des OP sur les notions de bonne gouvernance, de redevabilité et de d'équité.
--	--	--	--

### III. Sommaire des grands axes de développement des différents domaines.

Les grands axes de développement retenus par les populations du canton Ngarangou durant la planification de développement de leur canton et faisant partie du PDL s'inscrivent dans le cadre des Objectifs du Millénaires pour le Développement retenus par les nations unies et le Plan National de Développement.

A travers un diagnostic participatif réalisé dans les différents groupes de villages du canton, les populations de ce canton ont analysé par domaine, tous les problèmes de développement. Ainsi, des pistes de solution ont également été retenues, les axes prioritaires de développement permettant à la population de résoudre les problèmes vécus dans les différents domaines.

Domaines	Problèmes majeurs	Axes prioritaires de développement	Projet retenu
<b>Agriculture, Élevage, pêche.</b>	Une faible production agro-Silvio-pastorale exposant la population à l'insécurité alimentaire et caractérisant une économie locale faible	Créer des conditions favorables à la production agro-Silvio-pastorales pour assurer la sécurité alimentaire et soutenir l'économie locale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des producteurs à l'exploitation des ouadis</li> <li>- Augmentation de la surface culturale par la mise en valeur du polder de Broum tchouloum ;</li> <li>- Aménagement et mise en valeur des ouadis</li> <li>- Former les producteurs sur les techniques de production agricoles et maraichères ;</li> <li>- formation des producteurs sur les techniques de lutte contre l'ensablement des ouadis et polders aménagés</li> <li>- appui en matériels agricoles, semences maraichères et intrants agricoles</li> <li>- création d'une pharmacie vétérinaire villageoise.</li> <li>- sensibilisation des éleveurs sur l'importance des la vaccination du bétail</li> <li>- Construire des puits pastoraux et des parcs de vaccination</li> <li>- sensibilisation des éleveurs au stockage des résidus des récoltes</li> <li>- sensibilisation des pêcheurs sur l'importance d'être en</li> </ul>

			<p>groupement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structurer et encadrer les pêcheurs.</li> <li>- appuyer les organisations de pêcheurs en matériels de pêche adéquate.</li> <li>- Former les pêcheurs en techniques de conservation du poisson</li> </ul>
<b>Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme</b>	Dégradation continue de l'environnement du fait des phénomènes naturels et des mauvaises pratiques humaines.	Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles à travers des actions de protection et de reboisement des sites menacés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de la population contre le phénomène de la désertification et de l'ensablement.</li> <li>- Création des pépinières villageoises</li> <li>- Formation des pépiniéristes villageois</li> <li>- Reboisement des zones menacées par la désertification</li> <li>- Sensibiliser les femmes sur l'utilisation d'autres sources d'énergie que le bois.</li> </ul>
<b>Économie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)</b>	Difficulté d'écoulement des produits du fait des mauvais états des pistes rurales, du manque des techniques de conservation, faible organisation des commerçants.	Formation des producteurs en technique de conservation des produits et par une organisation des commerçants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des producteurs en technique de conservation des produits locaux.</li> <li>- Structurer les commerçants ;</li> <li>- dotation des groupements en matériels de transformation et de conservation.</li> <li>-</li> </ul>
<b>Santé-Eau potable-Assainissement</b>	Faible accès des populations aux soins de santé et à l'eau potable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du système sanitaire du canton par une amélioration des infrastructures et du personnel ;</li> <li>- la facilitation de l'accès à l'eau potable par la multiplication des forages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de la population sur la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA</li> <li>- recruter et former les matrones</li> <li>- Construction et équipement des centres de santé</li> <li>- renforcement du centre de santé en clôture, construction de salle d'observation de magasin et équipement.</li> <li>- Installation des forages manuels ;</li> <li>- vulgariser l'utilisation de l'eau de javel et du chlore pour lutter contre les maladies hydriques</li> </ul>

<b>Éducation- Jeunesse- Culture- Sport</b>	Faible scolarisation des enfants due aux mauvaises conditions d'étude, insuffisance des enseignements qualifiés et de l'ignorance des parents	Renforcer le système éducatif par la sensibilisation des parents, multiplication des infrastructures scolaires, affectation du personnel qualifié et la dotation en manuels didactiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des parents pour la scolarisation des enfants</li> <li>- Appuis à la scolarisation des filles par la sensibilisation</li> <li>- Formation des maitres communautaires</li> <li>- Appuis à la création des écoles communautaires</li> <li>- Construction et équipements des établissements scolaires</li> <li>- construction et équipement du CEG de Ngarangou</li> </ul>
<b>Affaires sociales- Genre</b>	Mauvaises conditions de la femme du fait des difficultés d'accès aux services sociaux de base, de faible niveau d'instruction et du poids de la tradition.	Améliorer les conditions sociales des femmes par la promotion des principes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et par la scolarisation massives des filles.	Appui à la scolarisation des filles et contre le mariage forcé et précoce par la sensibilisation des parents et des leaders religieux ;appui aux femmes du canton dans le processus de développement en redynamisant les groupements féminins par la formation Octroi des subventions aux organisations féminines dans les Activités Génératrices des Revenus. Exemple : moulin, machine à patte, etc. Appui à la création et à la construction d'un centre d'alphabétisation en faveur des femmes
<b>Gouvernanc e-Paix – Sécurité</b>	Faible implication des organisations au processus de développement du canton due à leur attitude attentiste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener la population à la prise de conscience sur l'importance de la vie associative pour un développement harmonieux ;</li> <li>- Former les membres des organisations sur les orientations de développement..</li> <li>- Promouvoir la créativité des organisations par l'encadrement des membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de la population sur le danger des sectes religieuses ;</li> <li>- Formation des leaders sur les droits et devoirs d'un citoyen ;</li> <li>- Sensibilisation des jeunes sur les dangers de la drogue et de l'exode rurale ;</li> <li>- Former les membres des organisations en techniques de montage de projet</li> <li>- Sensibilisation de la population sur la prévention et la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et conflits fonciers.</li> </ul>

#### IV. PROJETS DE DEVELOPPEMENT SUR LA DUREE DU PLAN

##### 4.1. AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE

Titre du projet : Renforcement des capacités des producteurs (agriculteurs, pêcheurs et éleveurs pour assurer une sécurité alimentaire dans le canton	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Sensibilisation des producteurs à l'exploitation des ouadis	Bria Toui Taga Kangourom Karoua Ngarangou Koura Kangara	CCD, ST	3 000 000	7%	2016
2. Augmentation de la surface culturale par la mise en valeur du polder de Broum tchouloum	Broum tchouloum	CCD, ST	120 000 000	7%	2016
3. Aménagement et mise en valeur des ouadis	6 ouadis	CCD, ST	42 000 000	7%	2017
4. Formation des producteurs en techniques culturales	6 ouadis	CCD, ST	8 000 000	7%	2016
5. formation des producteurs sur les techniques de lutte contre l'ensablement des ouadis et	6 ouadis	CCD, ST	8 000 000	7%	2016

polders aménagés					
6. Appui en matériels agricoles semences maraichères et intrants agricoles.	6 ouadi et Broum tchouloum	CCD, ST	7 000 000	7%	2017
7. création d'une pharmacie vétérinaire villageoise.	Ngarangou	CCD, ST	30 000 000	7%	2018
8. sensibilisation des éleveurs sur l'importance de la vaccination du bétail	Tout le canton	CCD, ST	5 000 000	7%	2016
9. construction des parcs de vaccination.	Ngarangou	CCD, ST	19 000 000	7%	2018
10. sensibilisation des éleveurs au stockage des résidus des récoltes	Tout le canton	CCD, ST	5 000 000	7%	2017
11. sensibilisation des pêcheurs sur l'importance d'être en groupement.	Groupe 3 et 5	CCD, ST	2 000 000	7%	2017
12. structurer et encadrer les pêcheurs.	Groupe 3 et 5	CCD, ST	1 000 000	7%	2018
13. appuyer les organisations de pêcheurs en matériels de pêche adéquate.	Groupe 3 et 5	CCD, ST	6 000 000	7%	2018
14. former les pêcheurs en techniques de	Groupe 3 et 5	CCD, ST	10 000 000	7%	2019

conservation du poisson.				
<b>Total</b>			<b>266 000 000</b>	

#### 4.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

<b>Titre du projet : Appui à la lutte contre la désertification et l'ensablement des villages</b>	<b>Localisation</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Coût</b>	<b>Disponibilité financière</b>	<b>Début probable</b>
1. Sensibilisation de la population contre le phénomène de la désertification et de l'ensablement.	Tout le canton	CCD et services techniques.	6 000 000	5%	2016
2. création des pépinières villageoises	Ngarangou Tagal kangourom Toutou kairoti Taou kiriou Kayawa	CCD, ST et la grande muraille verte	15 000 000	5%	2017
3. Formation des pépiniéristes villageois	Ngarangou Tagal kangourom Toutou kairoti Taou kiriou Kayawa	CCD, ST et la grande muraille verte	2 000 000	5%	2016
4. Reboisement des zones menacées par la désertification	Ngarangou Tagal kangourom Toutou kairoti Taou kiriou	CCD, ST et la grande muraille verte	40 000 000	5%	2017

	Kayawa				
5. Sensibilisation des femmes à l'utilisation de foyers améliorés et l'utilisation d'autres sources d'énergie que le bois. exemple : épis de maïs, bousse de vache, noix de palmier doum.	Tout le canton	CCD, ST et la grande muraille verte	10 000 000	5%	2018
<b>Total</b>			<b>73 000 000</b>		

### 4.3. ECONOMIE

Titre du projet : Renforcement des capacités des producteurs du canton par la structuration de leurs organisations pour une amélioration de leurs activités génératrices de revenus.	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Formation des producteurs en technique de conservation des produits locaux.	Daguila1, Gaguila 2, Kikina et Ngarangou	CCD	8 000 000	7%	2017
2. Structurer et former les commerçants	Ngarangou	CCD	2 500 000	6%	2017
3. dotation des groupements en matériels de transformation et de conservation.	Ngarangou, Daguila1 et Kayowa	CCD	12 000 000	7%	2018
<b>Total</b>			22 500 000		

#### 4.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Titre du projet : Renforcement du système sanitaire du canton par la mise en place d'un dispositif de lutte contre les maladies endémiques, la pandémie du VIH/Sida et la réalisation des infrastructures hydrauliques pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable.	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. sensibilisation de la population sur la pandémie du VIH SIDA.	Tout le canton	CCD, COSAN	5.000.000	5%	2016
2. identifier et former les matrones	Ngarangou, kayawa, toutou, taou kiriou, tagal kangaou	CCD COSAN	6.000.000	5%	2016
4. construction et équipement des centres de santé	Kaigla Taou nord	CCD, COSAN	72.000.000	5%	2017
5. renforcement du centre de santé en	Ngarangou	CCD, COSAN	28.000.000	5%	2017

clôture, construction de salle d'observation de magasin et équipement.					
6. installation des forages manuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- kaya</li> <li>- ngada 1, 2, 3</li> <li>- ngarangou koura</li> <li>- deguila 1</li> <li>- langou 1, 2</li> <li>- broumtchouloum</li> <li>- kougouna</li> <li>- sokoto doulari 1, 2</li> <li>- biréa mamadari 1, 2</li> <li>- tagal mbodou wolliri</li> <li>- koudou kamna 1, 2</li> <li>- boullorom</li> <li>- toutou silirom</li> <li>- toutou mamadari</li> <li>- tagal dar kaniri</li> <li>- tagal moussa awoiri</li> </ul>	CCD, ST	15 750 000	5%	2017
7. vulgariser l'utilisation de l'eau de javel et du chlore pour lutter contre les maladies hydriques	Tout le canton	CCD, ST	5.000.000	5%	2018
<b>Total</b>			<b>131 750 000</b>		

#### 4.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

Titre du projet : Renforcement du système scolaire du canton par la formation des	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
--	--------------	-----------	------	--------------------------	----------------

<b>enseignants, la création des écoles communautaires et la sensibilisation des parents d'élèves a une prise de conscience</b>					
1. sensibilisation des parents pour la scolarisation des enfants	Tout le canton	CDC/APE	5.000.000	5%	2016
2. appui a la scolarisation des filles pour la sensibilisation	Tout le canton	CDC/APE	4.000.000	5%	2016
3. formations des maitres communautaires	Ngarangou Dolé Biria Taou nord Toui Kirfou	CDC/APE	50.000.000	5%	2018
4. appui a la création des écoles communautaires	Tagal kongourom Konguia Toutou Kairoti	CDC/APE	670.000	5%	2018
5. construction et des établissements scolaires	Ngarangou Toui Dolé Biria Taou nord	CDC/APE	175.000.000	5%	2017
6. construction et équipement du CEG de Ngarangou	Ngarangou	CDC/APE/CEG	50.000.000	5%	2018
<b>Total</b>			<b>284 670 000</b>		

#### 4.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

Titre du projet : Appui à la mise en place d'un système d'aide sociale performant pour l'accompagnement des couches vulnérables, l'autonomisation de la femme pour une prise en charge de la famille.	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Appui à la scolarisation des filles et lutte contre le mariage précoce par la sensibilisation des parents et des leaders religieux	Tout le canton	CCD APE	15 000 000	5%	2016
2. Appui aux femmes du canton dans le processus de développement en redynamisant les groupements féminins par la formation	Tout le canton	CCD	8 000 000	5%	2017
3. Octroi des subventions aux organisations féminines dans les Activités Génératrices	Tout le canton	CCD	50 000 000	5%	2017

des Revenus. Exemple : moulin, machine à patte, etc.					
4. Appui à la création et à la construction d'un centre d'alphabétisation en faveur des femmes.	Ngarangou	CCD	30 000 000	5%	2019
<b>Total</b>			103 000 000		

#### 4.7. GOUVERNANCE-PAIX -SECURITE

<b>Titre du projet : Accompagnement des leaders d'opinion dans la lutte contre l'extrémisme religieux, la conscientisation de la jeunesse et la prévention des conflits fonciers dans le canton</b>	<b>Localisation</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Coût</b>	<b>Disponibilité financière</b>	<b>Début probable</b>
1. sensibilisation de la	Tout le canton	CCD	8 000 000	5%	2016

population sur les dangers des sectes religieuses.					
2. sensibilisation des jeunes sur les dangers de la drogue et de l'exode.	Tout le canton	CCD	3 000 000	5%	2016
3. former les membres des groupements sur la vie associative.	Tout le canton	CCD	5 000 000	5%	2017
4. Former les membres des organisations en techniques de montage de projet.	Ngarangou	CCD	6 000 000	5%	2017
5. sensibilisation de la sur la prévention et la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et conflits fonciers	Tout le canton	CCD	20 000 000	5%	2018
<b>Total</b>			<b>42 000 000</b>		
<b>Total General</b>			<b>922 920 000</b>		

## **V. MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS**

Pour la réussite des actions inscrites dans ce PDL au profit des populations rurales, une stratégie de mise en œuvre sera mise sur place. Cette stratégie de mise en œuvre est basée sur la participation effective de toutes les communautés ainsi que toutes les ressources locales à mobiliser, à faire une large diffusion du PDL qui constitue un document de référence et de négociation de financement auprès des bailleurs. Étant impliqués dans le processus d'élaboration du PDL au départ, tous les acteurs locaux à savoir les autorités locales, les chefs traditionnels, les commissions thématiques, le comité cantonal de développement, le comité de suivi des activités, les animateurs locaux volontaires, les personnes ressources participeront aussi à sa mise en œuvre et au suivi-évaluation des actions.

### **5.1 MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS**

Le mécanisme de la mise en œuvre des actions est basé sur la méthode participative. Il sera assuré par les acteurs locaux, représentés par les comités de pilotage qui sont chargés de la mise en œuvre des actions tout en s'assurant que les objectifs fixés sont atteints au profit des bénéficiaires directs et indirects de l'action. Ces responsables en charge de la mise en œuvre feront régulièrement les rapports et rendront compte du niveau d'avancement des activités aux différents partenaires de l'action.

L'association de développement cantonal (ADC) organisera régulièrement ses réunions statutaires aux cours desquelles, les questions relatives à la mise en œuvre des actions dans le canton, à son organisation et son fonctionnement seront analysées et d'autres nouvelles orientations seront données à ces occasions.

De manière spécifique les différents acteurs de la mise en œuvre prendront toutes les dispositions pour se conformer aux règles et procédures de gestion des différents partenaires financiers.

L'équipe de pilotage tiendra compte des règles de passation de marché de service et des fournitures des matériels et équipements.

L'appropriation et la garantie des profits réels des bénéficiaires directs et indirects seront assurées par leur implication dans le mécanisme de la mise en œuvre.

Pour des raisons évidentes d'appropriation et selon le principe de base de la planification participative, ce sont les communautés elles-mêmes qui ont réalisé toute les étapes du processus de la planification avec l'appui de l'équipe du projet. Plusieurs priorités sont retenues et programmées par les représentants de la population.

Cependant, pour garantir un succès dans la réalisation des projets, la population s'engage elle-même à mobiliser les ressources nécessaires mais aussi à piloter tout le processus de leur mise en œuvre. C'est ce qui a conduit à la définition d'une stratégie de mise en œuvre des actions mais aussi d'un mécanisme de pilotage du processus.

### **5.2 STRATEGIE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME**

#### **5.2.1 La stratégie du pilotage**

La stratégie fondamentale de pilotage du projet est participative et basée sur :

- La mobilisation des ressources humaines locales compétentes pour le renforcement des capacités techniques (formation) des promoteurs à assurer une meilleure mise en œuvre des actions. Aussi pour la sensibilisation et la conscientisation de toutes les communautés dans le canton.
- La mobilisation des ressources locales (contribution de la population à la réalisation des actions prévues) en s'appuyant sur les atouts que regorge le canton.
- Le soutien et l'accompagnement aux initiatives locales de développement
- La promotion de compétences locales.

A cet effet, la population fonde la stratégie de mise en œuvre des actions autour de 02 points :

- La mobilisation des ressources propres ;
  - La recherche des ressources financières additionnelles
- **5.1.1 Mobilisation des ressources locales**
- En interne, une collecte de fonds par village est systématique. Le CCD veillera à impliquer les chefs de village et chefs religieux pour faciliter la mobilisation de ces ressources.
  - Une bonne communication doit s'établir entre population et le CCD pour informer sur ce qui est entrain d'être fait, afin de stimuler la mobilisation de la contrepartie financière communautaires. Le canton n'est pas couvert par une radio locale et pour cela le CCD devra entreprendre des campagnes de sensibilisation auprès du public concerné par l'intermédiaire des chefs coutumiers et religieux.
  - Il serait également intéressant de mobiliser les fils et filles du canton de la diaspora pour la mise en œuvre. La participation de cette frange de la population a été maintes fois débattue lors des réunions de concertation car celle-ci a déjà pris l'habitude de le faire pour la réalisation de certains types de projets.
- **5.1.2 Mobilisation des ressources additionnelles externes**
- La communication autour du PDL est un bon moyen pour mobiliser les ressources en général, mais plus particulièrement les ressources financières pour la mise en œuvre des actions. A cet effet, le CCD pourra faire un résumé du PDL à envoyer aux différents partenaires, la mise sur Internet par les membres de la diaspora résidant à N'Djaména, etc.
  - Les acteurs locaux ont une méconnaissance des bailleurs de fonds potentiels intervenant au Tchad. Ce qui a conduit à l'établissement d'un répertoire non exhaustif de bailleurs susceptible d'orienter le CCD et les CIVD dans la recherche de financements additionnels. Ceci est d'autant plus que nécessaire qu'il pourra les aider à s'informer sur les procédures de chaque bailleur (conditions d'attribution de subventions, les thèmes prioritaires, les modalités de soumission de projet...).
  - Au niveau régional, les réunions du CRA constitue un cadre idéal pour la diffusion du PDL. Le CCD devra profiter de cette rencontre qui regroupe tous les

intervenants qui opèrent dans la région pour mieux faire connaître son document de négociation pour le développement.

- Au-delà de ces rencontres, les cadres et intellectuels du département, les hommes politiques et autres bonne volonté devront organiser des rencontres régionales et/ou nationales pour attirer les éventuels bailleurs de fonds et de l'Etat.

### - **5.2.3 La stratégie de suivi**

- Le suivi-évaluation des activités du plan de développement local se fait à deux niveaux :

#### - **5.2.3.1 Niveau interne :**

- Il sera assuré par les promoteurs et les comités de pilotage d'une part et l'ADC, les services techniques de l'État d'autre part. Tous feront régulièrement le suivi-évaluation des activités et rencontreront les différents bénéficiaires à cet effet. Ils utiliseront les outils préalablement établis pour collecter les informations qui seront traitées et analysées et produiront des rapports. Les bénéficiaires seront associés dans ce travail pour leur permettre de mesurer les indicateurs d'accomplissement des actions.

#### - **5.2.3.2 Niveau externe**

- Les partenaires financiers et techniques de l'action feront également les suivis périodiques et s'assureront de la bonne mise en œuvre du projet et de l'atteinte de ses objectifs. Les visites de suivi seront considérées comme des occasions de renforcement de capacité des acteurs locaux en matière de gestion et de suivi-évaluation des projets.

### - **5.4. Rapportage**

- Tous les suivis au niveau interne qu'externe seront sanctionnés par des rapports qui seront communiqués à tous les acteurs concernés du système.

### - **5.5 Stratégie de pilotage et de suivi du programme**

Le CCD et les CIVD sont des structures mises en place au cours du processus de la planification car il faut savoir que le niveau de structuration de la population était, jusque là très faible. Le renforcement des capacités de ces structures constitue l'un des leviers sur lesquels la réussite du pilotage de la mise en œuvre des actions peut être assurée.

Ce renforcement des capacités portera aussi bien sur les aspects techniques qu'organisationnel afin de permettre à ces structures d'être outillés. Il s'agit particulièrement d'un renforcement des capacités en :

- montage de microprojets ;
- programmation et de suivi-évaluation des actions ;
- maîtrise d'ouvrage ;
- comptabilité simplifiée ;
- gouvernance

Le planning annuel élaboré sur la base du plan d'action du PDL va servir de tableau de bord au CCD. Celui-ci doit indiquer clairement les priorités retenues sur la durée du plan ainsi que les coûts estimatifs. Cet outil devra permettre de déterminer les

échanciers de mobilisation des ressources financières nécessaires pour entreprendre les actions programmées.

Le CCD va se doter d'un outil simplifié de suivi et d'auto évaluation de la mise en œuvre du PDL. Cet outil de suivi et d'autoévaluation tiré du plan annuel de travail doit permettre de suivre l'exécution du PDL : apprécier le niveau de réalisation des actions, les difficultés rencontrées

### 5.3 PLANNING ANNUEL DE TRAVAIL

#### 5.3 PLANNING ANNUEL DE TRAVAIL/ 2016

<b>Domaine : Agriculture, Élevage, Pêche</b>	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Sensibilisation des producteurs à l'exploitation des ouadis et polders												
Augmentation de la surface culturale par la mise en valeur du polder de Broum tchouloum												
Aménagement et mise en valeur des ouadis												
formation des producteurs sur les techniques de lutte contre l'ensablement des ouadis et polders aménagés												
Formation des producteurs en techniques agricoles et maraichères												
sensibilisation des éleveurs sur l'importance des la vaccination du bétail												
<b>Domaine : Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme</b>												
Sensibiliser la population contre le phénomène de la désertification et de l'ensablement												
Formation des pépiniéristes villageois												
<b>Domaine : Santé-Eau potable-Assainissement</b>												
Sensibilisation de la population sur la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA												
recruter et former les matrones												

<b>Domaine : Éducation-Jeunesse-Culture-Sport</b>												
Sensibilisation pour la scolarisation des enfants												
Appui à la scolarisation des filles par la sensibilisation des parents.												
<b>Domaine : Affaires sociales-Genre</b>												
Appui à la scolarisation des filles et lutte contre le mariage précoce par la sensibilisation des parents et des leaders religieux												
<b>Domaine : Gouvernance-Paix -Sécurité</b>												
Sensibilisation de la population sur le danger des sectes religieuses												
sensibilisation des jeunes sur les dangers de la drogue et de l'exode.												

### Planning annuel de travail / 2017

<b>Domaine : Agriculture, Élevage, Pêche</b>	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Construction des puits pastoraux												
Appui en matériels agricoles semences maraichères et intrants agricoles.												
sensibilisation des éleveurs au stockage des résidus des récoltes												
sensibilisation des pêcheurs sur l'importance d'être en groupement.												
<b>Domaine : Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme</b>												

Reboisement de zones menacées par la désertification													
création des pépinières villageoises													
<b>Domaine : Économie</b>													
Formation des producteurs en technique de conservation													
Structurer et former les commerçants													
<b>Domaine : Santé-Eau potable-Assainissement</b>													
Construction et équipement des centres de santé													
Installation des forages d'eau potable (pmh)													
renforcement du centre de santé de Ngarangou en clôture, construction de salle d'observation de magasin et équipement													
<b>Domaine : Affaires sociales-Genre</b>													
Appui aux femmes du canton dans le processus de développement en redynamisant les groupements féminins par la formation													
Octroi des subventions aux organisations féminines dans les Activités Génératrices des Revenus. Exemple : moulin, machine à patte, etc													

### Planning annuel de travail 2018

<b>Domaine : Agriculture, Élevage, Pêche</b>	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Moi s5	Mois 6	Moi s7	Mois 8	Moi s9	Mois s10	Mois s11	Mois s12
--	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	----------	----------	----------

création d'une pharmacie vétérinaire villageoise												
Construction des parcs de vaccination												
structurer et encadrer les pêcheurs												
appuyer les organisations de pêcheurs en matériels de pêche adéquate.												
<b>Domaine : Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme</b>												
Sensibilisation des femmes à l'utilisation des foyers améliorés et l'utilisation d'autres sources d'énergies que le bois												
<b>Domaine : Économie</b>												
dotation des groupements en matériels de transformation et de conservation												
<b>Domaine : Santé-Eau potable-Assainissement</b>												
vulgariser l'utilisation de l'eau de javel et du chlore pour lutter contre les maladies hydriques												
<b>Domaine : Éducation-Jeunesse-Culture-Sport</b>												
Construction et équipement du CEG de Ngarangou												
appui a la création des écoles communautaires												
formations des maitres communautaires												
<b>Domaine : Gouvernance-Sécurité-Paix</b>												
sensibilisation de la population sur la prévention et la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et conflits fonciers												

## Planning annuel de travail / 2019

<b>Domaine : Agriculture, Élevage, Pêche</b>	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
former les pêcheurs en techniques de conservation du poisson.												
<b>Domaine : Affaires sociales-Genre</b>												
Appui à la création et à la construction d'un centre d'alphabétisation en faveur des femmes												

## RECAPITULATIF DU COUT DE PDL

<b>DOMAINES</b>	<b>COUT</b>
<b>Agriculture, Élevage, Pêche</b>	266 000 000
<b>Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme</b>	73 000 000
<b>Économie</b>	22 500 000
<b>Santé-Eau potable-Assainissement</b>	131 750 000
<b>Éducation-Jeunesse-Culture-Sport</b>	284 670 000
<b>Affaires sociales-Genre</b>	103 000 000
<b>Gouvernance-Paix –Sécurité</b>	42 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>922 920 000</b>

## CONCLUSION

Etant parmi les cantons les moins assistés par les institutions de développement notamment les ONG de développement, les services paraétatiques tels que la SODELAC pour ne citer que ces quelques exemples, le canton Ngarangou reste un des cantons du département de Mamdi à ne pas bénéficier des interventions spécifiques. C'est dans le souci de combler ce manque que ce projet d'accompagnement des organisations de la société civile, des comités cantonaux de développement et de la population rurale à la planification locale dans le département de Mamdi est accordé au même titre que 5 autres cantons du département.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont l'amélioration des conditions de vie de la population, la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification, la contribution à la réduction de l'extrême pauvreté, la contribution à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Le développement local peut être défini comme l'amélioration des conditions de vie de la population d'une localité donnée en harmonie avec son environnement, en fonction de ses aspirations et les moyens dont elle dispose pour arriver à cette fin.

Le PDL est un document de négociation de financements conformément aux principes de la décentralisation et de la bonne gouvernance. Son but est de définir une vision du développement cantonal à court et moyen terme sur la base d'un bilan diagnostic et des propositions de solutions et d'actions qui sont programmées de manière participative.

Le présent PDL qui est un document élaboré par la population du canton Ngarangou est le résultat d'une longue démarche et de concertations itératives. Ces concertations sont entre autres les ateliers de sensibilisation, de mise en place des structures locales telles que le comité local de suivi, les animateurs locaux volontaires, le comité cantonal de développement, les commissions thématiques, les comités inter villageois de développement.

Tous ces ateliers ont été réalisés avec la participation de toutes les couches sociales du canton en particulier les femmes, les hommes, les jeunes, sans oublier les catégories socioprofessionnelles à savoir les agriculteurs, les éleveurs, les commerçants, les artisans, etc. Ce processus a permis l'obtention de ce document de référence pour le développement du canton.

Le plan de développement du canton Ngarangou a été élaboré selon une approche participative en plusieurs étapes allant de la prise de contact avec les autorités administratives et cantonales, à la validation du document en passant par les ateliers cantonaux d'information et de sensibilisation, le diagnostic participatif, la formulation des idées de projets en commission thématique et la priorisation des projets dans la durée du PDL.

Les idées des projets sont d'abord réparties en sept domaines principaux de développement à savoir Agriculture/Élevage/Pêche, Environnement et Gestion de Ressources Naturelles, Économie, Santé eau potable assainissement, Éducation et Jeunesse/Culture/Sport, Affaires Sociales et Genre et la gouvernance-paix-sécurité.

Il ressort de ces différents domaines des idées de projets dont les coûts sont évalués à neuf cent vingt deux millions neuf cent vingt mille (**922 920 000**) francs CFA. La population est sensibilisée à mobiliser les ressources en interne pour la réalisation des différents projets. Sa contribution est évaluée à cinquante cinq millions trois cents soixante quinze mille deux cents (**55 375 200**) francs CFA. Cette participation locale est étalée sur la durée de vie de ce PDL.

La recherche de financement pour la réalisation des actions inscrites dans ce PDL relève d'abord de la part des porteurs des actions à mobiliser l'apport local. La recherche des fonds additionnels par l'ADC auprès des bailleurs nationaux et internationaux s'impose dans la mesure où ces différents projets doivent voir le jour dans les quatre années qui suivent la validation de ce document.

## **ANNEXES**

*Copie de la lettre de demande d'appui transmise,  
Calendrier du processus de concertation, dates, contenu,  
Personnes ressources contactées,  
Membres du Comité de Développement Cantonal,  
Noms des animateurs locaux,  
Liste des Membres des commissions thématiques (CT)  
Calendrier de travail des CT  
Rapport des travaux des commissions thématiques  
Listes des participants aux ateliers cantonaux (hommes/femmes)*